

Berck-sur-Mer, avant la 2de Guerre mondiale, avait une communauté juive présente en son sein, avec une culture, un patrimoine, des commerces, un art de vivre, des relations avec Paris. La politique antisémite de Vichy, qui a appuyé la mise en place de la Solution Finale voulue par l'Allemagne nazie, a frappé les Juifs de Berck au cœur.

Les persécutions des Juifs de Berck-sur-Mer, victimes de la Solution Finale lors de la 2de Guerre mondiale

Cyril Brossard

Avant-propos.

« Mais, dites-moi, qu'est-ce que vous faites ?

- Je prends des photos des chalets et maisons de Berck ayant appartenu à des Juifs pendant la 2de Guerre mondiale, ou bien qui y ont logé...

- Les Juifs ? A Berck !? Ah mais on ne fait que cela de parler des Juifs ! Alors que les soldats de la 1^{ère} Guerre mondiale, paysans et Français eux, on n'en parle pas !

- Mais Madame, des Juifs français ont combattu pendant la Grande Guerre. Mais moins de trente ans plus tard, pendant la 2de Guerre mondiale, ils furent victimes d'un véritable génocide, hommes, femmes, enfants. Les nazis voulaient les rayer de l'histoire des hommes et de la planète...

- Oui mais quand même, on parle trop d'eux ! La maison que vous cherchez c'est peut-être celle-là. Au revoir !»

Voilà. Nous sommes au début de l'été 2014. Je poursuis un travail de recherches sur la communauté juive de Berck pendant la 2de Guerre mondiale. Et je me trouve confronté à la réaction d'une personne pour qui, aujourd'hui, être Juif, c'est encore différent d'être Français ; pour qui être une victime civile innocente exterminée est à comparer avec le Poilu qui est mort sur les champs de bataille de la Grande Guerre ; pour qui être Juif, c'est être surmédiatisé. Loin de moi l'idée d'amoindrir les terribles souffrances des Poilus de 1914-1918, mais peut-on véritablement comparer 6 millions de victimes civiles tuées par une idéologie antisémite planifiée et exterminatrice, avec 1.4 million de soldats français qui ont livré un très long combat militaire dans une guerre totale ? Cela pourrait me décourager. Mais cela m'affermi plutôt dans la pensée qu'il ne faut pas taire ce drame unique qu'est le génocide des Juifs pendant la 2de Guerre mondiale.

Professeur d'histoire-géographie au lycée Lavezzari de Berck depuis de nombreuses années, je me suis consacré de manière plus approfondie à la question de la Solution Finale avec mes élèves par le biais de concours scolaires, de sorties pédagogiques, de voyages dont le dernier en date m'a particulièrement marqué. C'était en novembre 2013. Avec l'aide du Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais, du Rectorat de Lille et du Mémorial de la Shoah, j'ai pu emmener 6 élèves de terminale ES participer à un voyage d'étude sur le génocide des Juifs et sur le complexe concentrationnaire d'Auschwitz-Birkenau.

Birkenau. Gigantesque cimetière d'un million de morts au moins. Il reste quelques miradors et baraquements, la *judenramp* et des plaines... Des plaines où ont été dispersées les cendres de victimes innocentes, empoisonnées au Zyklon B dans les chambres à gaz des centres de mise à mort parce qu'elles étaient juives; brûlées dans les crématoires de Birkenau ou dans des charniers attenants parce que les fours n'arrivaient pas à absorber le volume des corps qui arrivaient sans discontinuer. Ces plaines sont aujourd'hui vertes et calmes, presque belles pour celui qui ignore tout. En effet, à Birkenau, on ne voit l'ampleur du drame que si l'on peut se projeter dans un passé qui nous ramène à la Seconde Guerre mondiale.

Retour à Berck sur Mer... Les élèves sont sans voix. Trop d'émotions encore pour que la parole se libère. Cela viendra un peu plus tard. Et une question émerge... « *Monsieur, et à Berck, y a-t-il eu des déportés juifs qui ont été dans les camps ? Que sait-on sur la Solution Finale à Berck ?* »

Que sait-on effectivement pour notre ville de Berck ? Il me faut retourner il y a plus de soixante-dix ans dans les archives municipales, départementales, dans les livres pour tenter, modestement, d'apporter des éléments de réponse.

Cyril Brossard.

Introduction.

En 1939, selon les estimations de Danielle Delmaire, 4000 Juifs environ vivent dans le Nord Pas de Calais¹.

Ils se partagent en deux ensembles qui ne se mélangent guère : Français de souche ou naturalisés d'une part, bien intégrés, établis dans les villes de la région (Lille, Valenciennes, Boulogne sur Mer) ; Juifs étrangers venus d'Europe de l'Est récemment installés dans le bassin minier du Pas de Calais, autour de Lens, formant une communauté soudée par ses pratiques religieuses et culturelles (Le Yiddish, le port de la kippa et des habits noirs pour les hommes), mais majoritairement pauvre et encore mal intégrée. Les juifs polonais installés dans le bassin minier sont estimés à 1500 personnes environ. Les relations avec la population ne vont pas sans heurts. Aux yeux des Polonais catholiques – historiquement antisémites – comme aux yeux de la population minière française dont la crise a accentué la xénophobie, ils apparaissent comme un corps étranger.

En dehors de la région minière, les communautés juives ne rencontrent l'hostilité de certains éléments que dans les villes où elles constituent des groupes importants. A Berck, une campagne d'affichage orchestrée par les camelots du Roi est suffisamment virulente par ses propos antisémites pour entraîner la rédaction d'un article paru dans le *Volontaire Juif* en janvier 1932. Maître Gilbert Heiszmann y affirme avec fermeté « *le droit [des anciens combattants] d'être Français* », en réponse aux camelots du Roi qui mettent en cause le patriotisme et le civisme des Juifs étrangers dans la commune de Berck-Plage, où les membres de l'ACVJ (anciens combattants et volontaires juifs) envoient leurs enfants en vacances². L'année suivante, le quotidien de gauche *L'Humanité* révèle, le 22/08/1933, des « *incidents antisémites à Berck* ». Depuis juillet 1930 existe à Berck une colonie scolaire « Pour nos enfants » financée par des dons des œuvres caritatives juives de Paris³.

¹ DELMAIRE Danielle, HILAIRE Yves-Marie, « Chrétiens et juifs dans le Nord Pas de Calais pendant la Seconde Guerre mondiale », Revue du Nord n°237, 1978.

² Cité dans un article de Philippe-E. LANDAU, docteur en histoire, conservateur des archives consistoriales de Paris, qui a publié *Les Juifs de France et la Grande Guerre. Un patriotisme républicain*, Paris, CNRS Éditions, 1999. L'article de Me Heiszmann est paru dans *Le Volontaire Juif* n°14 de mai 1932, p10.

³ L'Univers Israélite du 25 juillet 1930, retrace l'événement pour ses lecteurs : « Le dimanche 13 juillet, a été inaugurée, à Berck-Plage, 19 rue des Bains, la Maison de l'œuvre "Pour nos enfants" ; œuvre dont la création remonte à quelques mois seulement. La cérémonie d'inauguration s'ouvrit devant une foule nombreuse où l'on remarquait le Dr Malingre, maire de Berck, entouré des membres du Conseil Municipal, de Me Marcel Kahn, Président de l'œuvre, de M. Friedmann, Préposé à la surveillance de la "Cacherout", et, plusieurs sociétés juives avaient envoyé des délégations. La musique municipale prêta son concours à la fête. Après qu'un chœur d'enfants eut entonné "La Marseillaise", M. Zoubritzky coupa le ruban qui barrait la porte d'entrée, et à cette occasion fit à l'œuvre un nouveau don de 5.000 francs. On visita ensuite la maison où l'installation perfectionnée fut l'objet de l'admiration de tous. Plusieurs discours furent ensuite prononcés, Me Marcel Kahn, M. Malingre, des Conseillers Municipaux, M. Delmann, représentant de "L'Entraide Fraternel". Ils prirent successivement la parole et furent chaleureusement applaudis. Une quête effectuée ensuite parmi l'assistance produisit plus de 12.000 francs, les "Progressistes" pour 500 francs, ainsi que les "Amis Solidaires", "L'Entr'aide Fraternel", "L'Union de la Jeunesse Juive", et "L'Agoudat Israël", "L'Avenir Fraternel", "Salvey" donnèrent 300 francs, les "Originaires de Roumanie" 200 francs, etc. En outre, plus de vingt lits furent fondés par diverses sociétés ; l'un d'eux fut dédié à la mémoire du regretté Grand Rabbine Raphaël Lévy. Cent enfants sont déjà installés dans cette maison, où ils passeront un mois, en attendant que d'autres leurs succèdent. La nourriture est strictement cachère, le réfectoire est vaste ainsi que les dortoirs où les règles d'hygiène sont soigneusement observées. En outre, les petits pensionnaires sont tous assurés contre les accidents. Des dons nombreux parviennent chaque jour à cette belle œuvre : signalons, entre autres, celui de M. Bonis, transmis par M. le Grand Rabbine de France, qui s'élève à 500 francs et celui de Mme Lévylier (300 francs), transmis par M. le Grand Rabbine Liber. Le nombre d'adhérents augmente chaque jour et c'est avec une confiance légitime que les dirigeants envisagent l'avenir de l'œuvre. »

Le journal *L'Humanité* rapporte que les incidents ont éclaté suite à un retrait de l'autorisation du maire pour organiser la fête annuelle de la journée fleurie le 20 août 1933. Le maire Michel Malingre aurait cédé, selon le journal, aux pressions d'un « *groupement politique de droite (...) qui a l'antisémitisme à [son] programme* », afin de ne pas créer d'incidents dans la station balnéaire⁴. L'hebdomadaire local, *Le Réveil de Berck*, corrobore cette analyse dans son édition du 27 août 1933 évoquant une fois de plus la responsabilité des camelots du Roi. Les organisateurs ont protesté contre les menaces de ces derniers auprès du maire, qui renvoya à la négociation avec le représentant de l'organisation d'extrême-droite. Le journaliste de l'époque déplore d'ailleurs l'attitude du 1^{er} édile qui « *s'incline sans protester* » devant « *celui qui est donc devenu par la force des choses, le maître de la ville de Berck* »⁵. La journée du 20 août vira à la bagarre devant l'église de Berck-plage avec de nombreux blessés après la distribution de tracts d'extrême-droite insultant les Juifs du monde entier et appelant à une expulsion massive. L'hebdomadaire local qui relate ces faits contient sur la même page un second article dont la teneur est beaucoup plus polémique et révélatrice d'une certaine image fabriquée, voire fantasmée, autour du « Juif ». L'article démarre par un titre qui en dit déjà long « *Pourquoi les juifs sont-ils nombreux à Berck-plage ?* » Les Juifs y sont décrits comme un peuple à part, révélé par un champ lexical qui en fait des étrangers dans la nation française : « *filis d'Israël* », « *ruée d'Israélites* », « *empreinte judaïque qui frappe le regard partout* », « *tout ce peuple [consomme de la viande] tuée selon des rites millénaires* ». Ils sont également présentés comme des envahisseurs avec des chiffres invérifiables et invraisemblables « *près de 30000* », « *75% des pensionnaires sont de naissance judéenne* », « *le patois germano-hébraïque est à chaque coin de rue* », « *les familles juives pullulent* ». Ils sont décrits dans cet article comme une communauté de profiteurs, « *le baron Rothschild veut [permettre] la régénérescence de sa race* », « *les juifs viennent jouir des douceurs du farniente* », « *les colonies juives sont de plus en plus prospères* »⁶... L'image du Juif prospère, profiteur et étranger, voire étrange, apatride (et donc inassimilable) est ainsi véhiculée dans cet article. L'auteur A. Raccah l'a lui-même intégrée et il contribue à la propager en utilisant les stéréotypes utilisés en France depuis des décennies pour décrire la communauté juive et nourrir l'antisémitisme. La crise des années 1930 ne contribue pas à changer ces stéréotypes. Au contraire. Et Philippe Pétain aura vite fait de trouver les responsables de la débâcle de mai-juin 1940 : la République et les Juifs. Ces derniers vont donc subir les persécutions de l'occupant, et du nouvel Etat français de Vichy qui naît à la suite du vote des pleins pouvoirs au Maréchal par l'Assemblée nationale le 10 juillet 1940⁷.

I. 1940-1942 : Recensement, contrôle et exclusion des Juifs de Berck.

Les archives de la correspondance de la police de Berck et du fonds juif de la série 27W79 comportent 556 feuillets sur le recensement, le contrôle, l'exclusion, l'aryanisation économique des biens juifs qui se poursuit jusqu'en 1944 avec la recherche permanente de

⁴ *L'Humanité*, 22 août 1933, consultable en ligne sur le site de la BNF Gallica.

⁵ Archives Municipales de Berck, *Le Réveil de Berck*, 27 août 1933. Israélites et camelots du roi. Article de L. Cauvet

⁶ Archives Municipales de Berck, *Le Réveil de Berck*, 27 août 1933. Pourquoi les juifs sont-ils nombreux ? Article de A. Raccah.

⁷ Le texte est voté à 569 voix pour sur 649. 80 parlementaires ont voté contre.

commissaires gérants. De plus, les administrations françaises demandent des listes de juifs sans cesse réactualisées.

Au total pour Berck, le fonds comporte 105 noms de personnes juives ou présumées juives. Tous ne concernent pas des personnes installées à Berck tout au long de l'année. Dans un tableau joint en annexe, on voit que 27 personnes et/ou associations ont des propriétés à Berck mais qu'elles n'y vivent pas forcément toutes. Elles ne sont par ailleurs pas toutes juives même si elles sont présentes dans le fonds juif des archives de la police de Berck. Parmi ce groupe, les trois-quarts des individus résident sur Paris et sa banlieue. Pour ces personnes Berck-sur-mer est un lieu de vacances, de villégiatures essentiellement. A cela, il faut aussi retenir le fait que 25 personnes sont recensées au Touquet par le commissariat lors d'une correspondance avec le chef de la police de Berck. Au total, les recensements de la police française recherchant les Juifs vivant à Berck durant le conflit concernent un peu plus d'une cinquantaine de personnes. En élargissant nos recherches à d'autres archives et bases de données comme celles du Mémorial de la Shoah et de Yad Vashem, nous retrouvons les noms de 25 autres personnes.

Tableau des noms des personnes juives et présumées juives selon les sources

Sources des archives de la police AD62 cote 27W79 : 105 noms	
Noms sur une liste établie au Touquet par le commissariat	25 noms
Noms des propriétaires de biens immobiliers à Berck et qui résident hors de Berck établis entre le 13 février 1941 et novembre 1942.	27 noms dont 2 commerçants figurant ci- dessous
Noms des commerçants juifs de Berck	7 noms
Noms des autres personnes juives et présumées juives recensées à Berck par la police	48 noms
Autres sources : 25 noms	
Personnes refoulées de Berck en 1940	4 noms
Personnes nées à Berck et parties avant le conflit	5 noms
Les familles des personnes nées à Berck et ne vivant pas à Berck en 1939	6 noms
Famille des docteurs Landau et Igner exerçant encore à Berck en 1939 pour Landau et août 1940 pour Igner	4 noms
Famille qui vit clandestinement à Berck	4 noms
Noms de compagnes de commerçants et marchands ambulants travaillant à Berck	2 noms

A ce jour, si l'on s'en tient à Berck, en isolant donc la liste établie au Touquet, ce sont 106 personnes juives et présumées juives qui ont été retrouvées.

A) Premiers recensements et expulsion des Juifs de la zone rouge

L'entrée en Guerre a désorganisé la vie des communautés juives du Nord Pas-de-Calais. En mai 1940, les familles juives comme les autres habitants, prennent le chemin de l'exode.

L'armistice de juin 1940 ne soulage pas plus le sort des Juifs que celui du reste de la population. Ceux qui sont partis et qui cherchent à rentrer chez eux n'y parviennent tout simplement pas. Voici relatés par exemple les événements vécus par la famille Fajnhole : Yankiel est arrivé de Pologne en France en 1928, dans le quartier du Marais au 57 rue du Temple. Il s'installe à Berck en 1934 pour des raisons de santé et se marie. En octobre 1939, il est convoqué au conseil de révision à Etaples, et il est signalé comme étant déjà engagé volontaire. A cette époque, son épouse et ses deux enfants sont à Perros-Guirec en Bretagne mais ne tardent pas à regagner Berck avant l'arrivée des troupes allemandes. Entretemps, Yankiel est arrêté dans des circonstances inconnues et il est interné au camp de Beaune la Rolande d'où il parvient à s'évader rapidement. Ne pouvant rentrer sur Berck, il vit dans la clandestinité à Paris, caché dans un appartement rue du Temple. Son épouse, Riva Fajnhole, obtient en août 1940 un « *Ausweis* » pour quitter la zone côtière en direction de Paris, chez son frère... Autre exemple, en juillet 1940, le mari de Mme Rozen, qui cherchait à rentrer, a été refoulé sur Lille par les autorités allemandes, et obligé ainsi de laisser femme et enfants à Berck-plage. Enfin, Jacqueline Raich, 15 ans, née à Berck le 15 mai 1925, fille de Michel Raich, chirurgien dentiste, et de Léa Fridmon⁸, obtient en août 1940 un permis de circuler par le *standortkommandant* pour aller à Paris « *dans son foyer* »⁹. Jacqueline est la petite fille de Maurice Fridmon et de Sophie Rapaport (réfugiée russe) qui tenaient un salon de massage au n°25 de la rue des Bains, à côté de la colonie scolaire « Pour nos enfants ». Maurice Fridmon fait d'ailleurs partie des donateurs de lits de l'association, et son nom figure en mémoire sur la plaque de marbre gravée en remerciement à tous les donateurs.

On le voit, au début de l'été 1940, l'autorité allemande se substitue, dans un 1^{er} temps, à l'autorité française dans cette zone interdite. Mais très vite les autorités militaires allemandes de Bruxelles et de Lille font intervenir les pouvoirs publics : La charge de recenser qui sont les Juifs et de les expulser hors des zones côtières (zone rouge) incombe aux administrations préfectorales, municipales et policières françaises soit pour le Pas-de-Calais, la préfecture d'Arras, les sous-préfectures comme celle de Montreuil et les commissariats de police – dont celui de Berck –.

Or, pour ce qui est du recensement des Juifs, la police de Berck est bien en peine pour savoir distinguer qui l'est et qui ne l'est pas. Il faut dire que l'administration française n'a pas l'habitude de lister et de recenser les personnes selon leur religion. La catégorie religion disparaît des recensements français à partir de 1872. C'est donc le critère de la nationalité qui s'impose dans les recensements français. Dès lors, dans la catégorie

⁸ Registre d'état-civil de Berck-sur-Mer.

⁹ L'acte d'état-civil de Léa Réa Fridmon mentionne qu'elle a vécu à Saint Mandé avec son mari Michel Raich. Les documents d'archives personnels de Jacqueline Rubinski née Raich en témoignent également. Son permis de circuler est visible sur le site Internet de l'USC Shoah Foundation Institute.

« Polonais » par exemple, sont réunis les immigrants juifs comme les immigrants catholiques. De même, la catégorie « Russe » est à prendre à au sens large.

Les listes de noms dressées dans ce 1^{er} temps vont évoluer rapidement. Comment ces listes ont-elles pu être produites ? Des Juifs ont d'abord répondu à l'injonction des autorités de se faire recenser. Régine Dreyfus, fille de Paul Dreyfus commerçant juif, installé depuis 1936 à Berck, témoigne dans une autobiographie intitulée *La guerre de Pauline* : « Grand-mère Flora, juive et respectueuse de l'autorité, (...) émit son intention d'aller au recensement » mais sa belle-fille Andrée l'en empêcha « je ne suis pas juive donc ma fille non plus. Mais le croiront-ils ? Pas sûr et comment le prouver ? Ils ne tiendront compte que de notre nom.¹⁰ » La crainte, la force du patronyme connu en France depuis l'affaire Dreyfus ont permis à Andrée de s'opposer à sa belle-mère, et ainsi à la famille de survivre...La liste de juin 1940 établie ci-dessous fait apparaître six noms sans plus de renseignements. On retrouve le patronyme Raich (née Fridmon). Il s'agit sans doute de Léa, la mère de Jacqueline, qui a fait la démarche de se faire recenser.

Liste de noms de juifs recensés dressée par la police de Berck en juin 1940

Nom	Prénom
Bacherek	(?)
Raich (née Fridmon)	
Goteiner	(Boris Bérek ?)
Goteiner née Wolfowiz	
Kranczer	Adolphe
Zaumberg	Lazan

Le 31 juillet 1940, L'Ortskommandantur de Montreuil prend une initiative et demande par une note adressée au commissaire de police de Berck, d'établir une liste des magasins tenus par des Juifs et de la lui communiquer rapidement. Une affiche doit être faite pour interdire aux soldats allemands d'y entrer. L'idéologie nazie fonctionne. Il faut préserver le sang allemand pur et ne pas lui permettre d'être corrompu par ce que les nazis estiment être une menace pour la pureté de la race aryenne. Dans le Nord Pas-de-Calais, c'est la section *Abteilung IV* du SIPO-SD, qui correspond à la gestapo, qui a pour mission de combattre sans relâche et sans pitié tout ce qui menace la « consolidation raciale » du peuple allemand¹¹. Installée depuis août 1940 avenue de la République à la Madeleine, la gestapo centralise les enquêtes, pratique la torture, dresse des listes de suspects pour lutter contre les ennemis du Reich : communistes, francs-maçons, Juifs.

A Berck, le 02 août 1940, une liste de 7 commerçants juifs que les soldats allemands ne doivent pas fréquenter est établie.

¹⁰ DREYFUS (Régine), *La guerre de Pauline*, éditions Libre Label 2011, p.50

¹¹ DEJONGHE (Etienne), LE MANER (Yves), *Le Nord Pas-de-Calais dans la main allemande 1940-1944*, La Voix du Nord, Lille, 2004, p106-107. Le SIPO-SD est une émanation du RSHA dirigé par Heydrich qui, depuis 1939, cumule les fonctions de chef de la police criminelle, de la police d'Etat et de la police de sécurité. A Lille, le SIPO-SD installé en août 1940 devient progressivement une institution répressive quasiment autonome. Le décret Nacht und Nebel de décembre 1941 la dispense de soumettre à l'administration militaire les arrestations qu'elle décide.

Liste des magasins juifs de la localité dressée
par le commissariat de police le 2 août 1940¹²

Nom et prénom	Nature du commerce	Adresse	Nationalité	Observation
Chaffier Charles	Mercerie. Nouveautés	41 rue Carnot	F	
Lang Isidore	Mercerie	22 rue de l'impératrice	F	
Fajnhole Yankiel	Bonneterie	rue de l'Ancien Calvaire	Polonaise	Magasin fermé
Schwartz Jacques	Primeurs	10 rue Carnot	F	Magasin fermé
Klajmann Abraham	Bonneterie	33, rue Carnot	Polonaise	Magasin fermé
Bairoch Nathan	Tailleur	39, rue des bains	Réfugié russe	Magasin fermé
Benjamin David	chaussures	22, rue Carnot	F	

Pendant ce temps, la puissance occupante réquisitionne des immeubles appartenant à des personnes juives ou présumées telles. Les propriétés de Nicolas Grimberg, 5 rue de la plage, René Héna, Jacques Dafan, l'hôtel Médicis de Moïse Tscherniakoff, le chalet Guillaume du baron Jacques Rothschild, la colonie scolaire « Pour nos Enfants », rue des bains, les chalets Augustine et Valentine rue Simon Dubois appartenant à MM Liss et Alexandre (et Kahn), le chalet Sainte Cécile, propriété de Mme Manuel au n°25 rue Lavoisier, sont occupés par l'armée allemande¹³.

A l'automne 1940, l'OFK 670 (*Oberfeldkommandantur 670* qui commande le Nord Pas-de-Calais) regroupe les différentes initiatives des kommandanturs locales et édite une ordonnance du 18 novembre 1940. Reproduction partielle de celle édictée par le MBH (*Militärbefehlshaber*) de Bruxelles le 28 octobre, elle commence par définir le Juif selon des critères raciaux, analogues à ceux du statut de Vichy¹⁴ défini à peine un mois plus tôt. Puis elle décrète l'inscription des personnes ainsi caractérisées et de leurs entreprises sur un registre spécial. Les Juifs subissent donc une double législation antisémite. Autre contrainte : les commerçants juifs doivent, à partir du 15 décembre 1940, apposer sur la devanture de leur établissement, une affiche trilingue mentionnant « *entreprise juive* »¹⁵. Ce texte n'émane pas des autorités de Vichy et donc son efficacité dépend de la déclaration des intéressé/es et des autorités locales. Mais, le 13 décembre 1940, une circulaire du préfet Amédée Bussière adressée aux maires et commissaires du Pas-de-

¹² A.D. du Pas-de-Calais, série 27W79

¹³ A.D. du Pas de Calais, série 27W79, liste des réquisitions des « immeubles juifs » de Berck-sur-Mer.

¹⁴ Selon la loi de Vichy du 03 octobre 1940 « portant statut des juifs », doit être considérée comme juive non seulement « la personne issue de 3 grands-parents de race juive » mais encore celle qui bien que n'ayant que 2 grands-parents juifs, a un conjoint qui lui-même est juif. Cette définition n'est donc pas fondée sur l'appartenance à une confession religieuse effective ou passée, mais sur la seule ascendance ; en d'autres termes à la race juive.

¹⁵ A.D. du Pas de Calais, Ordonnance du 18 novembre 1940 de l'OFK 670

Calais les enjoint de mettre en œuvre, au plus vite, un recensement via la publication, « *par affichage et voie de presse* » de l'obligation faite aux Juifs de se déclarer à la mairie, ou à la sous-préfecture. Les archives de la police de Berck ne contiennent pas de document de recensement daté de cette période. Toutefois, une liste postérieure à juin 1940 regroupe, au dos d'un courrier sur 2 colonnes difficilement identifiable, vingt-huit noms et prénoms avec les adresses à Berck. La liste comporte parfois des dates et lieux de naissance à l'étranger.

Tableau sans date dressé par la police de Berck. Postérieur à Juin 1940

Nom	Prénom	Date de naissance	adresse	Nationalité	annotations
Saïdon	Haïm	11/02/1923	hôpital Bouville	Turque	
Muller	Karl	25/10/1917	Hôtel Regina	Allemand	
Weill	Claire	24/06/1886 à Berne	Hôtel Regina		
Schlusselblum	Marcel Edgar	13/02/1912	8 Esplanade Maritime	Fr (né à Wintzenheim Bas Rhin)	
Szezupaka	Henderika	décédée	Hôtel Regina	Fr	
Alieni	Victor	11/11/1928	hôpital Cazin	Fr né à Tebessa	
Perel	Bernard alias Berco	02/12/1905	Institut Calot	Roumain (Teratic Alba)	
Raich né Fridmon					recensé comme juif juin 1940
Abon	Maurice		2, rue Courbet		
Bacherek/Bacherick	?				recensé comme juif juin 1940
Goteiner	Boris				recensé comme juif juin 1940
Goteiner née Wolfowiz	polcia?				recensé comme juive juin 1940
Isjupak	Henriette		Hôtel Regina		
Kofeman née Ieltd			38 rue des bains		
Zeltzer	Iter		8 rue Armand		
Levy	Paul		hôtel Regina		
Levy	Emile		hôtel Regina		
Bairoch	Nathan		29 bis rue Carnot		
Bairoch	Maurice?		29 bis rue Carnot		
Bairoch née Zoubitzki			29 bis rue Carnot		
Tscherniakoff	Maurice		hôtel Médicis, av de la Gare		
Tscherniakoff, né Azeklamirski	Mireille		hôtel Médicis, av de la Gare		
Zaumberg	Lazan				recensé comme juif juin 1940
Harmel	Bella		22 rue Lhomel		
Braun	Alice		24 rue Lhomel		
Chaim	Henri		33 rue Lhomel		
Chaim née Aron	Nanette		33 rue Lhomel		
Fajnholle	Yankiel		rue de l'Ancien Calvaire.		

Cette liste représente vingt-trois noms supplémentaires par rapport à la détection de juin 1940 qui est d'ailleurs reprise sur la feuille. Les personnes inscrites et recensées sont donc près de six fois plus nombreuses qu'au début de l'été 1940. Dès lors, l'obligation de recensement a donc fonctionné et des Juifs ont obéi à la circulaire préfectorale. Un indice nous permet de dire que cette liste est postérieure à février 1941 : Hendericka Szezupaka apparaît avec la mention « décédée » sur la liste. Un courrier de la police de Berck adressé en mai 1941 à la sous-préfecture de Montreuil fait mention de son décès en février.

Cette liste révèle plusieurs informations : d'abord, la police de Berck fait son travail de détection des Juifs jusque dans les hôpitaux et les hôtels berckois. A-t-elle consulté les registres ou les personnes se sont-elles déplacées ? Lui a-t-on donné des informations ? Nous n'avons pas de réponse. Mais on peut douter que les malades se soient déplacés : Victor Alieni n'a que 13 ans. Ensuite, la police semble encore ignorer que Nathan Bairoch, qui figure sur ce tableau, a quitté Berck le 16 novembre 1940 pour se rendre à Paris. De même, Yankel Fajnhole est encore inscrit alors qu'il n'est plus sur Berck. La liste comporte donc des noms de personnes absentes tandis que d'autres noms ont bel et bien disparu – ceux de certains commerçants juifs de Berck listés en août 1940 – De la même manière d'autres patronymes apparaissent plus tard.

Ainsi, la famille Rozen est connue dès septembre 1940 par le commissaire de police qui écrit au sous-préfet que Chawa Rozen, née à Bialystok en Pologne, « *loge au 9 rue de la Plage (...) et tient une petite pension de famille pendant la saison balnéaire* ». Mais elle a cessé « *tout commerce en raison des événements actuels* ». Elle reste seule avec ses deux enfants et s'occupe de soigner l'une de ses filles âgée de 14 ans, Céline (Cyla) qui est malade. Elle s'occupe également de la jeune Fanny Winograd, née le 31 août 1933 également à Bialystok, et que la famille a recueillie suite à l'absence de nouvelles de parents restés au pays en 1939. Pourtant le nom de cette famille n'apparaît pas sur la liste des 28 personnes recensées... Est-ce parce qu'elle n'a pas voulu ou pu faire mention de son appartenance à la religion juive ?

Cela montre que le travail de détection et de recensement n'est pas abouti en 1940 et qu'il n'est pas exhaustif. Le repérage basé sur les noms, sur la notoriété publique, sur les volontés des personnes ciblées, sur tous les usages de l'arbitraire puis de la législation n'est pas aussi précis que cela, et révèle parfois un aspect désordonné¹⁶.

Seulement trois jours après la circulaire préfectorale du 13 décembre 1940, les autorités allemandes procèdent à l'évacuation des Juifs et étrangers recensés de la zone rouge. Une note –sans date - de la police, informe que les personnes à évacuer doivent se tenir prêtes à 14 h avec 30 kg de bagages et des vivres pour 2 jours.

Les archives du bureau de liaison entre les autorités allemandes et les services de la préfecture (1940-1944) à Troyes apportent une réponse plus précise sur cette note. Les refoulés du Nord et du Pas-de-Calais se retrouvent en effet dans l'école Jules Ferry de

¹⁶ La famille Rozen apparaît dans une liste dressée en juillet 1941.. D'autres noms apparaissent sur des papillons sans dates : Eskenaze Abraham, Eskenaze, née Messere Sarnia qui logent au n° 3, rue d'Artois, veuve Epelbaume qui habite passage du marché, Sami Moscovici réside au n° 58 rue du Calvaire et Madeleine Kahn est à l'hôpital maritime...

Troyes¹⁷ qui sert de camp d'internement des refoulés du Nord à la fin de l'année 1940. Les Juifs de la Côte sont évacués en tant que « personnes dangereuses face à la menace anglaise ». Mlle Dewing Marie, refoulée de Berck, est présente dans le centre Jules Ferry de même que David Benjamin, recensé le 02 août 1940 par la police de Berck, propriétaire d'un commerce de chaussures, refoulé de Berck par les autorités allemandes au milieu du mois de décembre.

David Benjamin ainsi que la famille d'Isidore Lang se retrouvent dans cette école qui comprend des Juifs comme des étrangers, des ressortissants britanniques¹⁸. En mars 1941, David y est encore puisqu'il y rédige une lettre – indiquée ci-après – pour que le commissaire de Berck informe Mme Dehours, bijoutière qu'il connaît à Berck, qu'elle lui fasse parvenir des effets personnels dont il a un besoin urgent à Troyes. La requête a-t-elle été transmise ?

Durant l'année 1940-1941, les Berckoises et Berckois internés, qui ne sont donc pas tous Juifs, vont tenter de trouver des solutions et faire valoir leur droit au retour dans le Nord Pas-de-Calais. De manière générale, la kommandantur de Troyes refuse au motif que Berck est en zone rouge.

Pendant le temps où les évacués de Berck se retrouvent à Troyes, la kommandantur locale demande que l'inventaire des biens des personnes évacuées lui soit dressé. Le maire Michel Malingre transmet la note au commissariat de police le 17 décembre 1940¹⁹. Celui-ci exécute la requête : L'inventaire des objets mobiliers renfermés dans les immeubles laissés vides est fait. Les scellés sont apposés sur les maisons abandonnées. Les fournitures des maisons de commerce sont dénombrées. Ce travail a pris 4 jours. Le commissaire Emile Gozzi dresse le procès-verbal n°249 par lequel il rend compte de l'apposition de scellés sur les portes des maisons de MM Lang, Benjamin ainsi que sur le

¹⁷ A ce titre voir les Archives Départementales (A.D.) de l'Aube. Série 310W Archives du bureau de liaison entre les autorités allemandes et les services de la préfecture (1940-1944). Le bureau de liaison a été créé en novembre 1940 : il assure la liaison entre les services allemands et français et les travaux de traduction qui en sont la suite nécessaire ; il ne traite directement aucune affaire. Le fonds du bureau de liaison est constitué essentiellement de correspondances en allemand accompagnées de leur traduction en français et de dossiers relatifs à toutes les affaires gérées par les services de la préfecture, en application des ordres de l'Occupant : réquisitions, ravitaillement, application des lois contre les juifs, détention d'armes, réfugiés, etc.

¹⁸ PESCHANSKI (Denis), Les camps français d'internement 1938-1946, thèse d'Etat, Panthéon Sorbonne, 2000, p352. Il faut signaler enfin le cas particulier du camp situé à Troyes. Son statut était encore imprécis en juillet 1941, plutôt centre d'hébergement que camp d'internés civils, comparable en cela au centre de La Lande-des-Monts. Comme lui, il avait accueilli les personnes expulsées de la « zone rouge », la zone côtière du Pas-de-Calais, étant susceptibles de représenter un danger. Le 11 juillet 1941 on y comptait 211 personnes, dont 124 Britanniques. Tous les internés qui en faisaient la demande pouvaient loger à l'extérieur du camp, mais comme ils étaient souvent sans ressource, après un départ en catastrophe de leur logement, ils n'avaient pas d'autre solution, pour beaucoup, que d'habiter dans le camp, en l'occurrence l'école Jules-Ferry pour les Britanniques.

¹⁹ DEJONGHE (Etienne), LE MANER (Yves), Le Nord Pas de Calais dans la main allemande 1940-1944, La Voix du Nord, Lille, 2004. En zone interdite, la loi municipale de Vichy du 16 novembre 1940 n'est autorisée par les Allemands que le 1^{er} février 1941, p.267. Cette loi remet en cause « à titre provisoire » la nature élective des fonctions municipales. Les municipalités sont nommées par les préfets avec accord allemand préalable. Les préfets du Nord Pas de Calais recherchent un certain statu quo ante dans un souci d'efficacité. Les préfets veulent s'appuyer sur des hommes qui ont de l'expérience.

chalet Martha, rue Simon Dubois de Mme Delarue Magiera et dans la chambre de Mlle Dewing Marie, enseignante à l'école d'Artois, rue Rothschild.

Cette tâche à peine achevée la municipalité de Berck reçoit une nouvelle requête de la sous-préfecture de Montreuil cette fois. Il faut signaler l'identité des Juifs et autres étrangers qui sont partis ou qui ont été enlevés en fournissant des renseignements concernant les changements. L'administration ne veut pas perdre donc pas la trace de ceux qui ont quitté les lieux.

La lettre de David Benjamin écrite au Centre Jules Ferry de Troyes, centre des refoulés du Nord, le 23 mars 1941.

Benjamin David
Ecole Jules Ferry
Troyes (Hauts)

Troyes le 23 Mars 1941.

Monsieur le Commissaire de Police
Berck-Plage.

Monsieur

Veuillez avoir l'obligeance de bien vouloir ouvrir une boutique Rue Carnot 156 et autoriser Madame Dehours, bijoutière pour prélever les affaires détaillées ci-dessous afin qu'elle puisse me les envoyer, étant donné que j'en ai un besoin urgent.

Je vous remercie d'avance, veuillez agréer Monsieur le Commissaire l'assurance de sentiments les plus distingués. J. Benjamin

H. S. V. P.

- 2 Pardessus
- 2 Costumes
- 2 Chapeaux
- Cravates
- Leurs vêtements (Calsons & Jolab)
- 1 Douille Chaussures
- 2 Paires Chaussures
- 1 Pantoufle en cuir
- Drap de lit
- Chemises
- Serviette (linge)
- Tappes & serviettes de table
- Cartes, Fourchettes, Couteaux
- etc. etc.

B) L'aryanisation des biens des Juifs se met en place et prend de l'ampleur.

Le début de l'année 1941 marque une nouvelle étape : l'encerclement progressif des Juifs et leur mise au ban de la société. Le processus d'aryanisation de leurs biens prend de l'ampleur et la politique contre les Juifs se durcit. Et c'est l'administration de Vichy qui va s'en occuper.

Le 1^{er} février 1941, le préfet du Pas-de-Calais adresse une note au sous-préfet de Montreuil qui devra informer les commissariats des volontés de l'autorité allemande :

La kreiskommandantur (KK) n'est pas satisfaite de la façon dont les entreprises appartenant à des Juifs sont recensées. Celles –ci doivent être clairement identifiées par des affiches en 3 langues collées sur les portes et sur les vitrines de **manière bien visible** (la visibilité posait donc un problème). Moins d'une semaine plus tard, une note manuscrite fait mention qu'il n'existe plus à Berck une entreprise juive. Les commerces sont fermés et les propriétaires, partis ou refoulés, ne sont pas revenus.

On apprend en effet que dans le centre Jules Ferry de Troyes, la famille d'Isidore Lang ne cherche pas à revenir sur Berck, mais obtient la permission de loger à Courbevoie dès la fin du mois de février. David Benjamin, de son côté, demande à se rendre à Paris pour être logé dans sa famille. Les autorités de Troyes sont informées que Cécile Gitelman a la possibilité matérielle de le loger. Toutefois la requête est refusée et, au printemps 1941, David loge encore à Troyes, mais « *hors du camp à la condition de se présenter régulièrement aux autorités*²⁰ ».

Pendant ce temps, à Berck, le processus d'aryanisation des biens juifs se poursuit. Le 13 février 1941, le commissaire de police fait parvenir une note des propriétaires de Berck qui « *pourraient être de religion juive* ». Le commissaire est bien en peine d'affirmer des certitudes. Il laisse penser qu'un dénommé Tscherniakoff pourrait être Juif. Il n'a pas les moyens de le prouver mais il le laisse entendre. L'administration policière peine donc encore à faire le lien entre les biens et les personnes de religion juive. Toutefois, depuis novembre 1940, au ministère de l'Intérieur de Vichy, la présomption devient un mode de repérage pertinent : « *Devra être considéré comme juif tout individu présumé tel. (...) La présomption en vertu de laquelle un individu est réputé juif est une présomption de fait*²¹. »

Le 25 février 1941, le chef de Service du Contrôle des Administrateurs Provisoires (SCAP) enjoint les préfets, et donc celui du Pas-de-Calais, de liquider « *les entreprises israélites* » et de nommer des administrateurs provisoires. Les entreprises ayanisées devront, selon l'ordonnance de l'OFK 670, être signalées sur les vitrines par une affiche rouge remplaçant l'affiche jaune « entreprise juive » dès qu'un commissaire gérant aura pris la direction du commerce israélite. L'objectif du SCAP est clair, comme le rappelle le préfet du Pas-de-Calais dans sa circulaire du 15 décembre 1940 : « *Eliminer l'influence israélite de l'économie nationale, étant entendu que les intérêts actuellement détenus par*

²⁰ A.D. de l'Aube : série 310W

²¹ Cité dans MARIOT (Nicolas), ZALC (Claire), Face à la persécution, 991 juifs dans la guerre, Odile Jacob, septembre 2010, p.44

*les israélites qui tombent sous le coup des ordonnances allemandes devront, de manière générale, demeurer entre des mains françaises*²². »

On le voit, l'enjeu pour les autorités préfectorales françaises est de maîtriser le processus d'aryanisation, notamment par le contrôle des processus de nomination des administrateurs provisoires. Il s'agit de s'assurer que ceux-ci sont aryens, mais surtout Français. L'installation en mars 1941 d'un bureau du Commissariat Général aux Questions Juives (CGQJ) nouvellement créé par Vichy doit permettre de faciliter la prise en charge du processus par les autorités françaises²³. Il y a en effet une concurrence entre les autorités occupantes et les autorités du gouvernement de Vichy. Par exemple, à Berck, ce sont les autorités allemandes qui ont réquisitionné l'hôtel restaurant « le Médicis » de Moïse Tscherniakoff, installé avenue de la gare, dans un immeuble appartenant à M. Florimond. Le restaurateur ayant quitté Berck sans laissé d'adresse, l'hôtel est rapidement classé comme « entreprise juive ». Le 7 février 1941, les autorités allemandes donnent un ordre écrit au propriétaire de l'immeuble de traiter avec Lucienne Vins, entremetteuse qui vit à Paris, pour installer dans « Le Médicis » une maison de tolérance spécialement et uniquement réservée aux militaires allemands²⁴. Peu de temps après, nous l'avons vu plus haut, le commissaire de police présume que M. Tscherniakoff « *pourrait être de religion juive* »...

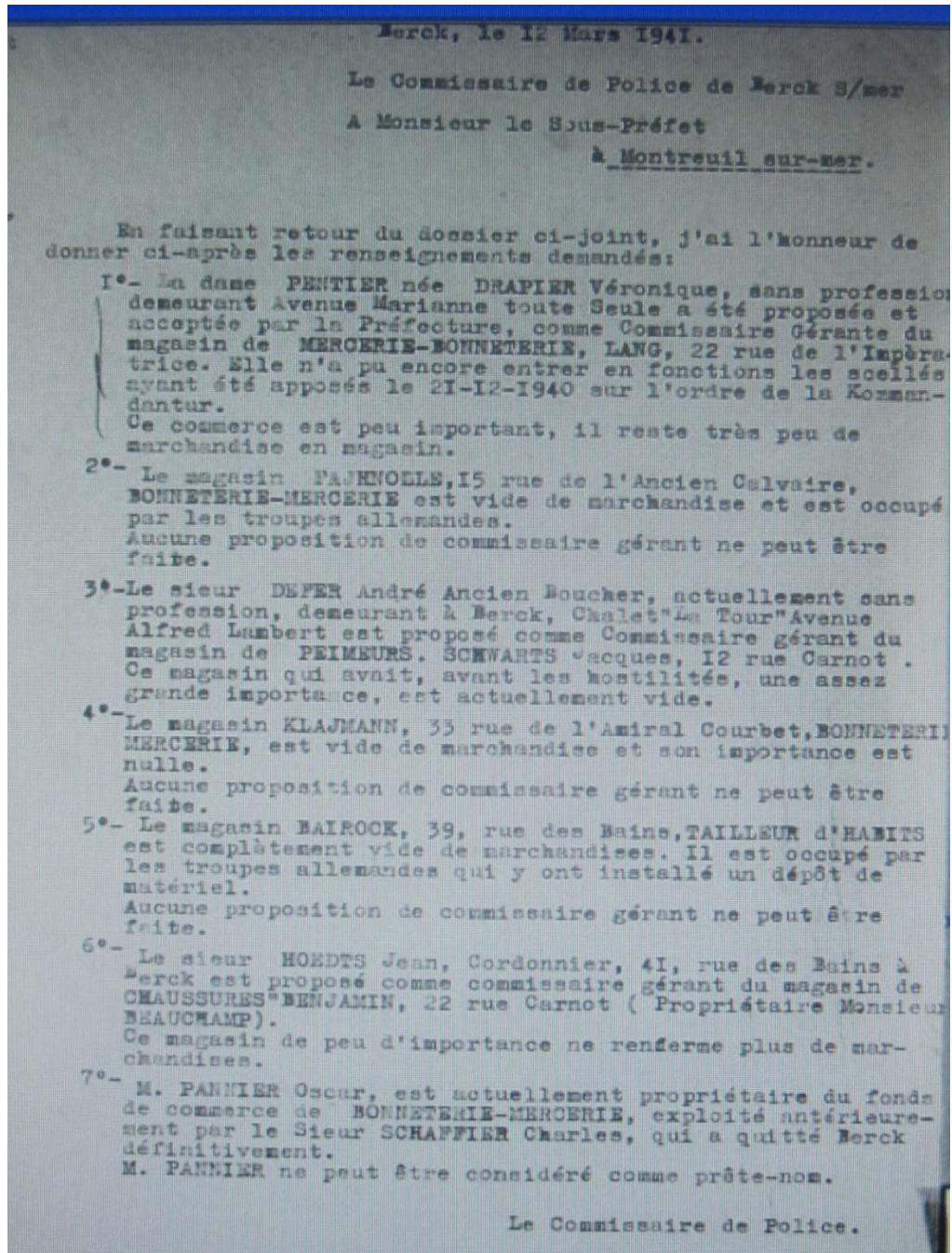
Le 12 mars 1941, le commissaire de police informe le sous-préfet de Montreuil-sur-Mer de l'état d'avancée de l'aryanisation des biens juifs dans la commune sous son autorité.

²² A.D. du Pas-de-Calais, Lettre du préfet du 15 décembre 1940.

²³ Xavier Vallat prend la tête du Commissariat Général aux Questions Juives en mars 1941. Il sera remplacé en mai 1942 par Louis Darquier de Pellepoix.

²⁴ A.D. du Pas de Calais, affaire Moïse Tscherniakoff, série 27w79. En 1944, la maison de tolérance fonctionne toujours, mais ne compte plus que 5 chambres occupées sur les 25 initialement en fonction. Entretemps, beaucoup de matériel a disparu.

Courrier du commissaire de police de Berck au sous-préfet de Montreuil, 12 mars 1941

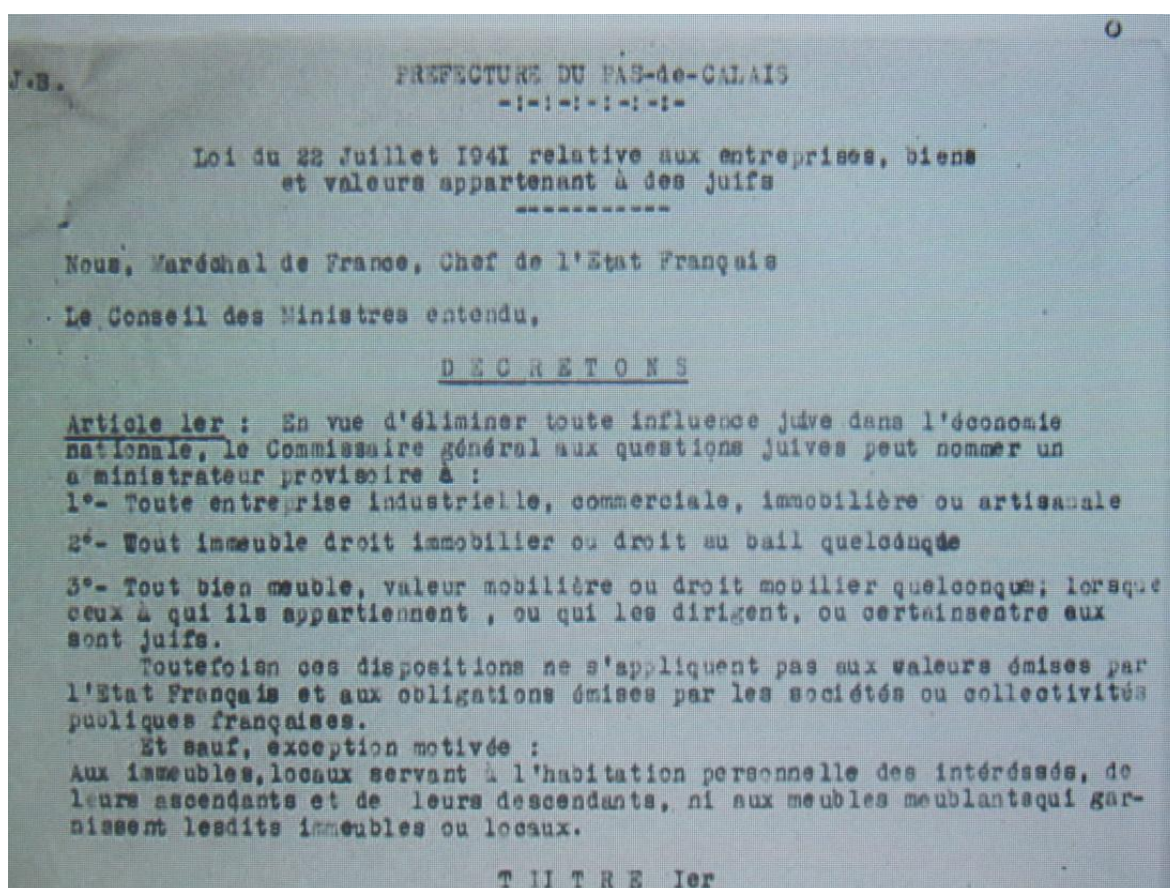


Véronique Pentier (employée à la gare de la plage) a été proposée et a accepté d'être commissaire gérante des biens d'Isidore Lang qui est ainsi dépossédé. André Defer (débitant) et Jean Hoedts (cordonnier) sont proposés par le commissariat pour gérer temporairement les biens avant liquidation de Jacques Schwartz et de David Benjamin. Par contre, les entreprises de MM Fajnhole, Klajmann, Bairoch qui sont, soit occupées par les autorités allemandes, soit vides de marchandises, ne trouvent pas de commissaire gérant. Charles Chaffier semble avoir vendu son bien avant mars 1941 et l'aryanisation économique.

La spoliation semble être faite dans un 1^{er} temps dans une relative improvisation, mais elle a devancé, en zone rouge et en zone interdite, la loi de Vichy du 22 juillet 1941 qui étend l'aryanisation à la zone libre et en fixe les modalités précises dans un cadre administratif français²⁵. Cette dépossession, d'un point de vue juridique, met en cause l'un des principes fondamentaux du droit français depuis la Révolution : le droit de propriété. Vichy apparaît donc bien comme contre-révolutionnaire en remettant en cause les valeurs et principes acquis depuis la Révolution Française et les Droits de L'Homme et du Citoyen de 1789. Ce sont ces valeurs, héritées des Lumières, qui ont permis à la France d'être perçue comme un pays de liberté, de droits et de protection par les Juifs d'Europe fuyant les persécutions. L'antisémitisme d'Etat de Vichy y met un terme.

Avec l'aryanisation des biens, une étape est franchie dans le processus de discrimination. Comment vivre sans pouvoir exercer une profession, détenir des biens ?

Loi du 22 juillet 1941 relative aux entreprises, biens et valeurs appartenant à des Juifs



L'aryanisation des biens des entreprises juives, on l'a vu, n'a pas été complète en mars 1941. C'est toujours le cas en septembre 1941. Une note du commissaire de police de Berck rend compte des difficultés qu'il a pour trouver des commissaires gérants. En effet, un courrier du sous-préfet reçu le mois précédent indique que Mme Pentier, MM Hoedts et Defer « ne sont pas disposés à accepter une nomination de ce genre²⁶ ». Ceux-ci refusent

²⁵ A.D. du Pas-de-Calais, série 27W79

²⁶ Lettre du 28 août 1941 du sous-préfet au commissaire de police. Le sous-préfet demande de trouver d'autres administrateurs

donc dans un 1^{er} temps de participer à l'aryanisation économique. Le sous-préfet indique qu'ils n'auront que le choix de démissionner²⁷. Par ailleurs, pour les entreprises Klajman, Fajnhole, et Bairoch, le commissaire ne trouve personne à proposer. Celles et ceux qui pourraient être nommés veulent d'abord connaître leur rôle, leur mission, leur responsabilité²⁸. Le chef de police propose en outre une rémunération quotidienne de 50 Frs compte tenu de la faible importance des entreprises. Peut-être est-ce pour lui aussi un moyen d'encourager une partie de la population à participer à cette aryanisation des biens ?

L'année 1941 voit se poursuivre le travail de recensement des personnes juives à Berck et la spoliation. La sous-préfecture de Montreuil demande régulièrement une liste des ressortissants juifs dans la commune. Le 19 mai 1941, le commissariat de police informe le sous-préfet que des Juifs étrangers se font soigner dans les hôpitaux de Berck.

Pérel Berco, de nationalité Roumaine, est en traitement à l'institut Calot, Victor Aliéni, 13 ans, né à Tébessa en Algérie, est à l'hôpital Cazin. La sous-préfecture rappelle que les noms des Juifs étrangers doivent être portés sur 2 registres : sur celui des étrangers et sur celui des Israélites²⁹.

Le 14 juin 1941 un nouveau statut des Juifs en France aggrave les mesures portées contre eux et remplace la loi du 03 octobre 1940. L'article 1^{er} est explicite :

« Article 1er. – Est regardé comme Juif :

1° Celui ou celle, appartenant ou non à une confession quelconque, qui est issu d'au moins trois grands-parents de race juive, ou de deux seulement si son conjoint est lui-même issu de deux grands-parents de race juive.

Est regardé comme étant de race juive le grand-parent ayant appartenu à la religion juive ;

2° Celui ou celle qui appartient à la religion juive, ou y appartenait le 25 juin 1940, et qui est issu de deux grands-parents de race juive. La non-appartenance à la religion juive est établie par la preuve de l'adhésion à l'une des autres confessions reconnues par l'État avant la loi du 9 décembre 1905.

Le désaveu ou l'annulation de la reconnaissance d'un enfant considéré comme Juif sont sans effet au regard des dispositions qui précèdent.³⁰»

Les Juifs sont exclus de nombreuses professions libérales, des métiers de la banque, du commerce, de la presse, de l'édition, de la fonction publique (Administration, Justice, Education...), des postes militaires, d'encadrement, des syndicats... Des peines d'emprisonnement sont prévues pour les contrevenants. En juillet 1941, l'OFK 670 commandant le Nord Pas-de-Calais exclut les Juifs d'un certain nombre d'activités économiques et de tout emploi chez des entrepreneurs aryens. L'étau se resserre donc par les politiques antisémites française et allemande qui se rejoignent.

²⁷ Le 10 mars 1942, une note du commissaire indique que Mme Pentier a été remplacée par Mme Debarge, sans profession. MM Hoedts et Defer gèrent respectivement à cette date les biens de David Benjamin et Isaac dit Jacques Schwartz.

²⁸ Le Commissariat Général aux Questions Juives édite en 1941 un « Memento-guide des administrateurs provisoires », permettant de définir justement leur rôle, leur responsabilité etc.

²⁹ A.D. du Pas-de-Calais, série 27W79. Lettre du sous-préfet de Montreuil du 23 mai 1941,

³⁰ <http://d-d.natanson.pagesperso-orange.fr/statut2.htm>

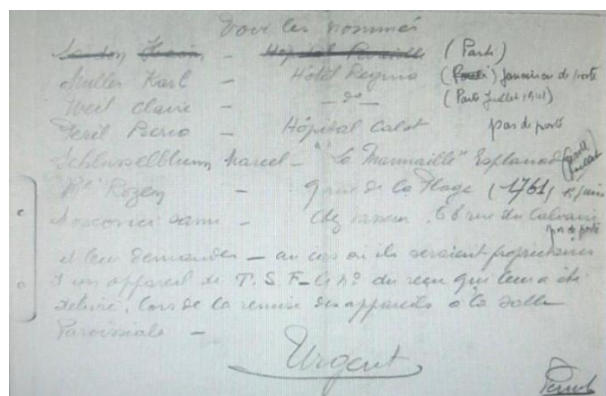
En juillet 1941, les Juifs sont également privés de postes de radio et donc d'informations pouvant venir de Londres. L'OFK 670 ordonne en effet la confiscation des postes de TSF. Au commissariat de Berck, une note sans date mais urgente fait mention du contrôle des numéros de reçus des postes de TSF détenus par des Juifs et déposés à la salle paroissiale (cf.infra). La police de Berck a donc appliqué la mesure de la kommandantur. Pérel Berco, Sami Moscovici n'ont pas de poste. Chawa Rozen l'a déposé et obtenu le reçu 1761. Pour Marcel Schluselblum, à «*La Marmaille Esplanade*», le brigadier note «*je vais fouiller*»...

Le chalet « La Marmaille ». Guide touristique de Berck 1939



Régine Dreyfus, qui avait 10 ans en 1941, raconte à ce propos une anecdote sur la façon de tromper l'adversaire qui veut prendre les appareils. Son père Paul, ancien réserviste démobilisé, tient la boutique de bonneterie chemiserie et écoute les émissions de la BBC dans l'appartement. Paul craignant une fouille à leur domicile «*ouvrit le poste, en sortit l'infrastructure qui permettait la réception, la reconstitua sur un support de carton épais, la remplaça dans le cadre du poste par des morceaux de bois collés afin que le poids paru normal.(...) un préposé français, flanqué d'un soldat allemand en armes, lui remit en échange du poste, un reçu dûment tamponné. (...) Bientôt noyé au milieu des autres postes, la supercherie serait indétectable.*³¹ »

Note sans date urgente du commissariat de police de Berck.

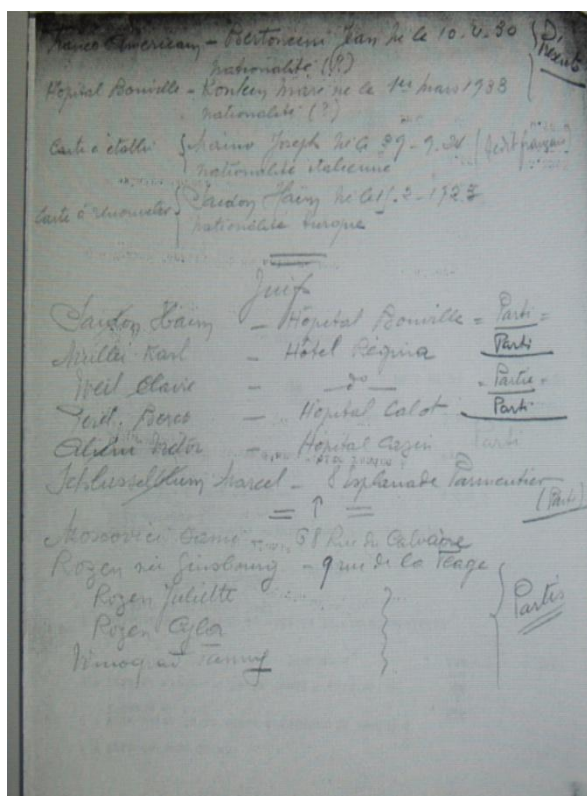


«*Voir les nommés (...) et leur demander - au cas où ils seraient propriétaires d'un appareil TSF- le n° de reçu qui leur a été délivré lors de la remise des appareils à la salle paroissiale.* »

³¹ DREYFUS (Régine), La guerre de Pauline, éditions Libre Label, 2011, p77-78.

A Berck, le recensement et l'aryanisation se poursuivent de concert. Des papillons, non datés, sont rédigés par les policiers qui viennent rallonger la liste des ressortissants étrangers et/ou Juifs à Berck...

Note sans date du commissariat de police de Berck.



Sur les 10 personnes mentionnées comme « Juifs », neuf sont parties de Berck (Saïdon Häim, Muller Karl³², Weil Claire, Pérel Berco³³, Alieni Victor³⁴, Schlüsselblum Marcel et la famille Rozen avec Fanny Winograd). Seul reste Sami Moscovici qui réside 58 rue du Calvaire chez Vasseur. Quatre noms de personnes présentes sont portés en tête de liste et sur lesquelles le policier s'interroge quant à leur nationalité...

Nom et prénom	Date de naissance	Lieu de résidence	nationalité
Bertonicim (?) Jean	10/04/1930	Fondation Franco-Américaine	?
Konlein Marcel Edgar	01/03/1933	hôpital Bouville	?
Häim Joseph	29/09/1924		Italienne (la police annote « se dit Français » Carte à établir)
Saïdon Häim	11/02/1923	hôpital Bouville	Turque (la police annote « carte à renouveler »)

³² La police retrouve des informations : Karl est parti le 09/08/1941 à Versailles à l'hôpital Dominique Larrey

³³ La police indique sur une autre fiche sans date qu'il est à parti Vrigny en Seine et Oise depuis le 22 août 1941

³⁴ La police indique que Victor est à parti, évacué sur Versailles depuis le 31 juillet 1941. La Police de Berck sait donc où sont les ressortissants qui ont quitté Berck. Les informations sont transmises...

Le 24 juillet 1941, le Commissariat Général aux Questions Juives, par le biais du Service de Contrôle des Administrateurs Provisoires (SCAP), adresse au préfet d'Arras une demande concernant l'aryanisation des immeubles de rapports détenus par les Juifs, « *les immeubles de rapport pouvant être assimilés à des entreprises ne possédant pas de magasins ouverts* ». « *Il y a lieu de procéder à l'aryanisation de toute entreprise ayant pour objet des transactions sur appartements, terrains, hypothèques* ». La note précise : « *le chiffre de 6.000 francs de location annuelle pourrait représenter un minimum en ce qui concerne l'assimilation d'un immeuble de rapports à une entreprise commerciale ou industrielle* ³⁵ ».

Mais ce n'est pas cette nouvelle étape d'aryanisation économique qui préoccupe le plus les autorités locales. En effet, le commissariat de police et la sous-préfecture de Montreuil échangent sur les difficultés rencontrées à Berck pour trouver des commissaires gérants acceptant de s'occuper des entreprises de MM. Klajman, Fajnhole, et Bairoch. La police berckoise envoie des renseignements sur les actifs des entreprises juives de la commune le 31 juillet 1941.

Leur montant est mentionné comme suit :

Schwartz Jacques, 12 rue Carnot, 100.000 frcs 2 immeubles.

Benjamin David, 22 rue Carnot, néant

Klajman, 33 rue amiral courbet, meubles et linges

Fajnhole Yankel, 15 rue ancien Calvaire, néant

Schaffier Charles, 41 rue Carnot, néant

Lang Isidore, 22 rue de l'impératrice, 50.000 frcs immeubles illisible?

Bairoch Nathan, 39 rue des Bains, néant.³⁶

Le commissaire est bien en peine de trouver des administrateurs gérants pour des entreprises qui n'ont plus d'actifs. Le sous-préfet ne veut pas l'entendre. Il demande de faire remonter des propositions de noms pour gérer ces entreprises. Il veut, par ailleurs, que soit vérifiée l'existence de la pension de famille tenue par les Rozen. Il signale enfin qu'il attend toujours la déclaration de Mme Rozen sur son appartenance à la « religion juive ». Le commissaire de police répond que selon lui, « *il n'y a pas lieu de nommer un commissaire gérant* ». Par contre, il obtient de Mme Rozen qu'elle fasse sa déclaration écrite d'appartenance « *à la religion juive* » pour elle et ses deux enfants. Celle-ci est jointe au courrier qu'il transmet à la sous-préfecture le 12 septembre 1941. Par ce geste, cette famille s'est placée en grand péril...

³⁵ A.D. du Pas-de-Calais, série 27W79. Lettre du Commissariat Général aux Questions Juives (CGQJ) au préfet du Pas-de-Calais, 24 juillet 1941,

³⁶ A.D. du Pas-de-Calais, série 27W79. Lettre du commissariat de police de Berck à la sous-préfecture de Montreuil, 31 juillet 1941

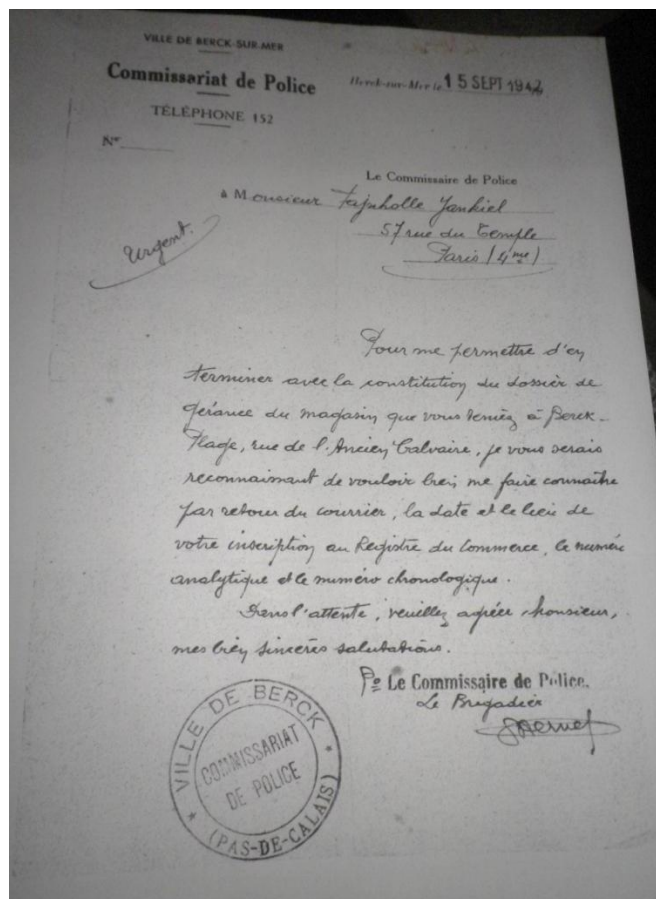
Moins d'un mois plus tard, la police de Berck transmet au sous-préfet des propositions de commissaires gérants pour les entreprises juives qui n'en avaient pas encore. Mme Jeanne Wallet, MM Joseph Mascret et Gédéon Delannoy sont proposés pour gérer les biens de MM Bairoch, Klajman, Fajnhole³⁷. Joseph Mascret est tailleur, Gédéon Delannoy est aide-comptable mais sans emploi, et Jeanne Wallet demeure sans profession. Le commissaire précise que les entreprises gérées sont dégradées, fermées depuis longtemps, et qu'elles ne sont pas indispensables au commerce local. Le commissaire de police ne semble pas convaincu par l'idée de nommer des gérants provisoires pour ces biens qui ne lui paraissent pas viables en l'état. Une note rédigée en mars 1942 précise d'ailleurs que les entreprises de MM Bairoch et Fajnhole sont gérées « *pour la forme* » par Mme Thierry, qui a remplacé Mme Wallet, et M. Delannoy³⁸. Un courrier surprenant est même envoyé à M. Fajnhole par la police de Berck le 15 septembre 1942, deux mois après la rafle du Vel d'Hiv et 4 jours après celle de Lens, dans lequel le brigadier Pernet exprime « *sa reconnaissance* » pour l'aider à constituer le dossier de gérance de son magasin, rue de l'ancien Calvaire³⁹ ! Tout semble être frappé du sceau de la normalité. Tout cela ne paraît être que des démarches administratives à accomplir en toute sympathie et en toute politesse...

³⁷ Les commissaires gérants perçoivent une rémunération fixée par arrêté officiel du 8 octobre 1941. Le chiffre d'affaire de la dernière année avant la nomination de l'administrateur provisoire sert de base de calcul. Mais c'est le commissaire de police de Berck qui fait des propositions. En marge, il annote : « *50% lorsque l'entreprise était déjà cédée à des non Juifs avant liquidation. 7% pendant le temps où une entreprise est soumise à une liquidation.* » En novembre 1942, le commissaire demande au Contrôleur des contributions indirectes de Berck le chiffre d'affaires de l'année 1939 des entreprises de MM Schwartz, Bairoch, Fajnhole, Benjamin, Klajman. Le contrôleur répond et le commissaire annote à côté de chaque nom : Schwartz 454.528 F de mai à décembre 1939 ; Bairoch 11.410 F même date ; Fajnhole 39.731 F même date ; Benjamin 74.194 F même date ; Klajman 13.637 F même date. Les administrateurs provisoires peuvent aussi avoir les renseignements auprès du Receveur de Berck, M Monsigny.

³⁸ Note du 10 mars 1942 faisant état des entreprises juives en gérance à Berck.

³⁹ Lettre du commissariat de police de Berck à M. Yankiel Fajnhole en date du 15 septembre 1942. Renseignement aimablement communiqué par Jean-Max Gonsseume.

Lettre du brigadier Pernet, pour le commissaire de Police, adressée à Monsieur Fajnhole Yankiel, le 15 septembre 1942.



La fin de l'année 1941 a pourtant été marquée par le renforcement de la législation sur la spoliation, l'exclusion économique et sociale des Juifs. La loi de Vichy du 17 novembre 1941 règlemente l'accès des Juifs à la propriété foncière. « *Les juifs ne pourront détenir d'autres immeubles que ceux qui sont destinés à leur habitation personnelle.(...) Les immeubles qui ne rentrent pas dans ces dispositions (...) seront pourvus d'un administrateur provisoire*⁴⁰ ». Cette nouvelle disposition confisque donc les propriétés secondaires, les villégiatures que la ville de Berck compte en tant que station balnéaire réputée de la côte d'Opale.

II. 1942-1944 : La collaboration de la police dans la déportation des Juifs. Mise en œuvre de la Solution Finale à Berck et gestion des biens des disparus.

Nous avons pu retrouver - en l'état actuel et en croisant systématiquement les différentes sources locales, nationales, internationales indiquées plus haut pour vérification- les destinées d'une dizaine de personnes qui ont été raflées et déportées vers les centres de mises à mort. Nous commencerons donc cette 2^e partie par la mise en œuvre de la Solution Finale de la question juive, c'est-à-dire sa disparition de la surface de la Terre par une volonté planifiée, systématique conduisant à l'assassinat de millions de Juifs en Europe

⁴⁰ Archives du Pas-de-Calais, série 27W79. Loi du 17 novembre 1941

dans les centres de mises à mort de Chelmno, Birkenau, Belzec, Treblinka, Sobibor, Maïdaneck⁴¹.

A) Les Disparus de la Terre berckois.

La détérioration des conditions d'existence des juifs se poursuit et accélère de manière brutale au cours de l'année 1942. Le 20 janvier 1942 la « conférence de Wannsee » avalise le processus de mise à mort des Juifs d'Europe par les chambres à gaz. C'est une réunion interministérielle avec Eichmann mais sans Hitler ni Himmler. La réunion porte surtout sur les modalités techniques à organiser mais elle ne répond pas à tout : que faire des demi-juifs ? La question reste alors en suspens.

Reinhardt Heydrich informe que c'est au RSHA (office central de la sécurité du Reich) qu'a été confiée la réalisation de l'Endlösung – c'est-à-dire la « Solution Finale » du « problème juif » qui est déjà à l'œuvre à l'Est (la décision a été prise entre octobre et décembre 1941). Les résultats de cette conférence incitent les *judenreferent* (officiers SS de la SIPO-SD) à introduire, de façon coordonnée sur chacun de leur territoire d'administration, l'obligation de porter l'étoile jaune. Dannecker, *judenreferent* à Paris, propose alors de déporter 5000 juifs de France au cours de l'année.

Le 11 juin 1942, nouvelle réunion à Berlin, à la Sécurité du Reich avec les *judenreferent* de Paris, Bruxelles et La Haye dans le bureau d'Eichmann. A l'ordre du jour, le programme de Himmler à réaliser en 1942, c'est-à-dire la déportation et l'extermination de 100.000 juifs de l'Ouest, soit 45.000 pour la France, 45.000 pour les Pays Bas, et 10.000⁴² pour le Commandement de Bruxelles (ce qui inclut le Nord Pas-de-Calais on s'en souvient). Il s'agit encore à ce moment-là de déportations d'hommes et de femmes âgés de 16 à 50 ans, mais des Juifs dits « inaptes au travail » (les enfants, les malades, les personnes âgées) vont être inclus dans ces convois⁴³.

Tout va ensuite très vite. En France, 8 convois partent de Drancy, Angers et Pithiviers entre le 17 et le 31 juillet, soit un tous les deux ou trois jours. En Belgique, il n'existe pas d'équivalent à Drancy au début du mois. En moins de 15 jours, le choix de la caserne Dossin, près de Malines est acté. Ce camp de transit, situé à mi-chemin d'Anvers et Bruxelles, se trouve près d'un nœud ferroviaire conduisant vers l'Est. Le 27 juillet, les 1^{ers}

⁴¹ Estimation d'au moins 1 million de Juifs morts à Auschwitz-Birkenau, 750.000 à Treblinka, 550.000 à Belzec, 200.000 à Sobibor, 150.000 à Chelmno, 50.000 à Maïdaneck. Total des victimes juives : 5,1 millions dont 3 millions dans les camps selon les estimations de Raul Hilberg, *La Destruction des Juifs d'Europe*, Paris, Gallimard, 1985, rééd. 2006

⁴² Le nombre est porté à 20.000 en août 1942. Renseignement aimablement fourni par Laurent SEILLIER, professeur à la Coupole d'Helfaut.

⁴³ En juin 1942, la déportation touchait majoritairement des hommes et des femmes de 16 à 40 ans. Les convois ne devaient pas comporter plus de 10% de juifs dits « inaptes au travail ». Dès l'été 1942 cette proportion n'est plus respectée. Ce sont les autorités Françaises qui proposent la déportation des enfants de moins de 16 ans lors des rafles de l'été 1942. Le 6 juillet 1942 à Berlin, Théo Dannecker, *judenreferent* en France, avise ses supérieurs que « Le président Laval a proposé, à l'occasion de la déportation des familles juives de la zone non occupée, de déporter également les enfants de moins de seize ans ». Le gouvernement de Vichy ne veut pas s'encombrer du sort des orphelins et juge plus « humain » de ne pas séparer les familles... Lire à ce sujet l'ouvrage d'Alexandre Jardin, *Des gens très bien*, 2012, qui porte sur l'action de son grand-père, lors de la rafle du Vel D'Hiv. Jean Jardin, surnommé le Nain Jaune, était alors directeur de cabinet de Laval, et parfaitement au courant de la rafle. 70 ans plus tard, son petit-fils s'interroge sur la conscience de son grand-père, sur la capacité à participer au pire en étant persuadé de faire le bien pour son pays.

internés entrent à Malines. Le 4 août 1942, le 1^{er} train quitte ce camp de transit vers Auschwitz-Birkenau avec à son bord 998 personnes.

Mais avant cela, la 1^{ère} étape consiste à faire porter l'étoile jaune à l'ensemble des Juifs de Belgique, de Hollande et de France. Les nazis décident alors d'étendre la mesure qu'ils ont déjà mise en œuvre en Pologne occupée en 1939 et dans tout le territoire du Reich depuis septembre 1941. Les Juifs sont donc marqués physiquement. Ils ont l'obligation de porter, en public, sur le côté gauche de la poitrine, bien cousue sur les vêtements, une étoile jaune à 6 branches sur laquelle est imprimé en noir le mot « juif » dans une calligraphie qui imite les caractères hébraïques. Pour ce qui concerne le Nord Pas-de-Calais, l'OFK 670 relaie l'obligation de porter l'étoile jaune par la 7^e ordonnance en date du 3 juin 1942. Le 1^{er} juillet 1942, la préfecture du Pas-de-Calais envoie ses consignes aux commissariats de police qui doivent se charger de remettre les étoiles « *aux Israélites qui [leur] en feront la demande selon les dispositions de la circulaire du 01/07/1942* » et d'encaisser l'argent puisque les Juifs ont l'obligation d'acheter leurs insignes⁴⁴.



Etat récapitulatif des Juifs tenus au port de l'étoile juive dressé par le commissariat de police de Berck-sur-Mer le 10 juillet 1942

*Ville de Berck-sur-Mer
Commissariat de Police*

Port de l'Étoile Juive

Etat récapitulatif des Juifs tenus au port de l'Étoile Juive et ayant reçu des insignes

<i>Nom et Prénoms</i>	<i>Date et lieu de naissance</i>	<i>Nationalité</i>	<i>Profession</i>	<i>Renseignements complémentaires</i>
<i>Bodcovici Simi</i>	<i>14 Juin 1899 à Bucarest fil. de Bernard et de Béatrice Tanny</i>	<i>Roumanie</i>	<i>Art ambulant</i>	<i>Sommaire à Berck Plage, 51 rue de Valenciennes En possession de la carte d'identité "Juif" n° 35988 82473, délivrée à Arras le 15 Janvier 1942, valable du 1.1.42 au 31.12.1942. Cession pour motif de Berck. Nombre d'insignes reçus : 3.</i>

Le Commissaire de Police,

*Original transmis à M. le Préfet du Pas de Calais à Arras.
Copie transmise à Monsieur le Sous-Préfet
à Arras-sur-Mer (7.7.42)*

10 JUIL 1942

⁴⁴ « Il sera réclamé une somme de 0,60F par insigne distribué » consigne du sous-préfet au commissaire de Carvin. Cité dans MARIOT (Nicolas), ZALC (Claire), Face à la persécution, 991 juifs dans la guerre, Odile Jacob, septembre 2010, p.151

A Berck-sur-Mer, le commissaire de police rend compte au préfet Jean-Marcel Daugy et au sous-préfet de Montreuil, par le fichier ainsi constitué, de la distribution de l'étoile jaune (3 insignes reçus selon les consignes allemandes) à Sami Moscovici, marchand ambulant âgé de 48 ans et de nationalité roumaine, ancien grand malade et indigent, habitant au n° 58 de la rue du Calvaire à Berck-plage. Son nom, on s'en souvient, était apparu sur un papillon non daté puis sur une liste de l'année 1941.

Le port de l'étoile jaune en public vaut comme une discrimination supplémentaire et violente. Cette distribution des insignes permet par ailleurs de mettre à jour les listes de recensement des Juifs de la localité. A Berck, officiellement, il n'y a plus que Sami Moscovici. Chawa Rozen est partie avec ses filles et Fanny Winograd le 13 avril 1942 pour Mons-en-Barœul dans le Nord.

L'article du Réveil de Berck des années 1930 étudié au début de notre propos sonne curieusement creux. Les « foules » juives, qui semblaient envahir la ville selon l'auteur, ont disparu de Berck, qui garde en elle maintenant les traces d'une communauté autrefois vivante, aujourd'hui fantôme.

Sami Moscovici n'aura pas longtemps encore le droit de vivre à Berck. Il fait partie du quota des 40.000 personnes juives prévues pour être livrées comme le stipulent les accords signés entre René Bousquet, secrétaire général de la Police du gouvernement de Vichy, et le général SS Oberg début juillet 1942⁴⁵. Les archives ordinaires de la police de Berck ne disent rien de son arrestation durant l'été 1942. Pas un mot sur sa disparition de la commune. Cette absence de traces de l'action policière frappe d'autant qu'elle est en contraste avec l'abondance et la fréquence des échanges et documents sur l'identification des Juifs réalisés jusque-là. La disparition de Sami Moscovici semble s'être déroulée dans une grande indifférence. Il fut donc probablement raflé le 11 septembre 1942. Les listes de recensement ont été transmises à l'OFK670 quelques jours avant la rafle⁴⁶. Nous retrouvons sa trace avec les archives du Mémorial de la Shoah⁴⁷. Il est déporté à Auschwitz-Birkenau par le convoi au départ de Malines le 15 septembre 1942.

A Malines, il fait partie du Transport 10. C'est le 10^e convoi de déportation qui part de la caserne Dossin et qui est formé en 3 jours. Ce convoi comporte 527 personnes arrêtées dans le Nord et le Pas-de-Calais et 521 autres prises en Belgique (dont 355 lors de la 3^e

⁴⁵ MICHEL (Alain), *Le Gouvernement de Vichy et la rafle du Vel d'Hiv*, in *Le Monde* du 14 juillet 2012. « Théo Dannecker, décide, dans un premier temps, de déporter 40.000 Juifs de zone nord, l'arrestation de Juifs de zone sud devant faire l'objet de négociations avec le Gouvernement de Vichy. Il décide de faire arrêter des Juifs adultes en Province dans la Zone occupée, et d'organiser une rafle en région parisienne qui permettra d'arrêter 22.000 Juifs adultes, avec un ratio de 40 % de Juifs français et 60 % de Juifs étrangers. Entre le 2 et le 4 juillet 1942, René Bousquet, chef de la police de Vichy, négocie un accord avec le général Oberg, chef de la Gestapo en France.(...) Quels en sont les points? Les Allemands, à la demande de Vichy, acceptent que ne soient arrêtés dans la rafle de juillet que les Juifs étrangers et apatrides (essentiellement les Juifs anciennement Allemands, Autrichiens, Polonais et Soviétiques)(...) En échange, Vichy s'engage à livrer 10.000 Juifs apatrides de zone sud, et à superviser la police parisienne lors de la rafle prévue pour la mi-juillet. » Ainsi, dans la région parisienne, la police française est chargée de l'exécution de la rafle du Vélodrome d'Hiver les 16-17 juillet 1942. Au soir du 17 juillet 1942, 13.152 personnes sont arrêtées dont 4.115 enfants de moins de 16 ans. Moins de cent adultes et aucun enfant survivent à la déportation. Lire aussi à ce sujet Éric Conan, Henry Rousso, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, éd. Fayard, Paris, 1994 ; nouvelle édition Gallimard, coll. « Folio histoire », Paris, 1996, 513 p.

⁴⁶ Renseignement aimablement fourni par Laurent SEILLIER, professeur à la Coupole d'Helfaut.

⁴⁷ Site internet du Mémorial de la Shoah qui permet des recherches sur les noms de victimes de la Shoah en France

Rafle d'Anvers). Le transport 10 arrive le 17 septembre à Auschwitz-Birkenau après un trajet de 1000 km dans des wagons à bestiaux. Sami Moscovici n'en reviendra pas. Dans ce convoi se retrouvent également le docteur Leybus Landau avec sa femme, Anne Sznadger, et son fils Alain. Né à Radom, Leybus Léon Landau fait ses études en médecine en Pologne, puis repasse tous ses examens en France. Il s'installe ensuite à Berck-sur-Mer en 1932. Engagé volontaire en 1939, il est nommé médecin requis dans les mines de Dourges à Hénin-Liétard⁴⁸. Il est arrêté avec sa famille le 11 septembre 1942⁴⁹. Quelques instants plus tard, Léon, Anne et Alain sont regroupés à la gare, direction Lille-Fives puis Malines dans des wagons à bestiaux, avec les quelques 300 juifs pris dans la grande rafle de Lens à la veille de la célébration du *Rasch Ah Schana*, le nouvel an juif.

Le sort des déportés du Transport 10 a été étudié par Yves Le Maner et les historiens de la Coupole d'Helfaut⁵⁰. Sur 1048 personnes, 717 hommes, femmes, enfants (68,4%) sont gazés dans les chambres à gaz de Birkenau le jour même de leur arrivée le 17 septembre 1942 (308 hommes et garçons (57,2%) et 409 femmes et filles). Le docteur Landau perd ainsi immédiatement sa femme et son fils⁵¹.

331 personnes rentrent dans le camp d'Auschwitz-Birkenau pour y subir le travail forcé et les conditions déplorables des déportés juifs. Parmi eux, le docteur Landau qui va faire partie du kommando des morts (*Sonderkommando*) à Auschwitz. Il a assisté aux sélections et aux expériences médicales pratiquées au camp par les médecins nazis qui, sous couvert de sciences, stérilisaient et tuaient les Juifs devenus cobayes. Léon Landau mit sa vie en péril pour essayer de porter secours à des déportés. Il fait partie des 18 survivants sur les 1.048 personnes du Transport 10 le 8 mai 1945 (soit 1,7 % des déportés de ce convoi).

Nous avons retrouvé la trace d'autres personnes juives qui avaient quitté Berck au début du conflit. Nathan Bairoch, tailleur de profession, qui résidait 39 rue des Bains à Berck-plage, est retrouvé sur une liste non datée du commissariat de police local qui donne sa nouvelle adresse. Il est installé au 57 rue de Flandre à Paris dans le 19^e arrondissement. C'est à Paris qu'il est raflé puis interné dans le camp de Drancy. Il est déporté à Auschwitz-Birkenau par le convoi n°9 le 22 juillet 1942. Ce convoi transporte 996 déportés. 615 hommes et 385 femmes sont sélectionnés pour entrer dans le camp. Seuls 5 hommes (0,5%) seront survivants en 1945⁵². Nathan fait partie des 991 victimes. Emile Igner –non recensé sur les listes de la police de Berck - exerçait la profession de médecin au 50 rue de l'Esplanade Parmentier au moins jusqu'en août 1940⁵³. Il quitte ensuite la

⁴⁸ Archives Municipales de Berck, service de santé, cote 4H8. En novembre 1939 Leybus Landau exerçant la médecine à Berck fait partie des docteurs mobilisés inscrits à la préfecture.

⁴⁹ MARIOT (Nicolas), ZALC, (Claire), Face à la persécution, 991 Juifs dans la guerre, Odile Jacob, Paris, 2010, p234.

⁵⁰ LE MANER (Yves), STEINBERG (Maxime), SCHRAM (Laurence), WARD (Adriaens), Disparus de la Terre, La déportation des Juifs et des Tsiganes du Nord Pas de Calais et de Belgique. Le Transport 10 et le Transport Z, catalogue de l'exposition de la Coupole d'Helfaut, La Coupole, 2009.

⁵¹ TRUCK (Betty) et TRUCK (Robert Paul), Les médecins de la honte, 1975. Le docteur Landau témoigne de son vécu dans le camp d'Auschwitz Birkenau et de ce que les « médecins » nazis comme Mengele ou Clauberg ont fait sur les femmes, les enfants, les hommes juifs. Ce témoignage est particulièrement poignant et douloureux.

⁵² Mémorial de la Shoah et site internet de Dominique Natanson qui reproduit le tableau des convois de déportation partis de France élaboré par Serge Klarsfeld. http://d-d.natanson.pagesperso-orange.fr/liste_convois.htm

⁵³ Archives Municipales de Berck, service de santé, cote 4H8. Emile Igner, né le 18 mai 1910 à Tecuci en Roumanie, exerce la médecine générale au n°50 Esplanade Parmentier à Berck. Il est mentionné présent sur une copie transmise à la Kommandantur le 14 août 1940 à 18h20.

côte d'Opale à une date indéterminée. Il est pris et déporté à Auschwitz par le convoi n° 55 au départ de Drancy le 23/06/1943. C'est un convoi de 1.018 personnes dont 123 enfants. Emile Igner fait partie de 72 survivants.

Parmi les listes sans dates dressées par la police berckoise, plusieurs personnes recensées ont été retrouvées.

Abraham Echkenazi, marchand ambulant, et une parente Sarnia Echkenazi (née Messerre) résidaient au 3 rue d'Artois à Berck. Nous avons retrouvé leur identité aux Archives municipales de Berck. Abraham, né à Nish en Serbie en 1882, était le mari de Siordiligi Grego-Alba, née à Florence. Ils sont présents depuis longtemps à Berck où ils ont une fille, Adèle, née le 1^{er} septembre 1912, et un fils Raphaël, né en 1913. Ils ont quitté Berck entre 1940 et 1942 pour la région parisienne en direction de Pantin. Ils sont arrêtés le 23 avril 1944 et internés à Drancy. Abraham, son épouse et sa fille partent par le convoi n°72 en direction d'Auschwitz-Birkenau le 29 avril 1944. Siordiligi et Adèle meurent le 4 mai 1944 et Abraham le lendemain. Le convoi 72 transportait 1.004 personnes dont 179 enfants. Il n'y aura que 37 survivants dont 25 femmes. Jusqu'en 2009, Adèle était inscrite sur l'état civil comme morte à Drancy le jour du départ⁵⁴. Le camp de Drancy fut en effet un lieu de désespoir, d'angoisse, de famine, de maltraitance où de nombreux détenus se sont suicidés⁵⁵. Par un arrêté du 27 novembre 2009 portant apposition de la mention « Mort en déportation » sur les actes et jugements déclaratifs de décès, et paru au Journal Officiel de la République Française en mars 2010, l'acte de décès d'Adèle est modifié⁵⁶. Dans cette famille, seul Raphaël a échappé - on ne sait de quelle manière- aux rafles. Il décède en 1995.

On se souvient qu'une liste du commissariat de Berck en 1940 avait recensé un couple nommé Goteiner dont l'épouse était née Wolfowiz. Nous retrouvons le nom de Bérek Goteiner et de Polcia Goteiner (Wolfowiz) sur le site du Mémorial de la Shoah. Ils habitaient Billy Montigny dans le bassin minier. Ils séjournèrent donc probablement à Berck à l'été 1940. Ils font partie des personnes prises dans la rafle de Lens le 11 septembre 1942. Ils sont déportés à Auschwitz via Malines avec leurs 3 enfants Guy 7 ans, Claude 7 ans et Jacques 5 ans. Aucun d'eux ne reviendra de Birkenau⁵⁷.

Yankiel Fajnhole qui réside 57 rue du Temple à Paris mène une vie faite de cachette et de clandestinité suite à son évasion de Beaune-La-Rolande. C'est ainsi qu'il échappe aux rafles de l'été 1942. Un événement marque la famille. Un jour, 2 gendarmes viennent chercher Yankiel qui s'échappe sur les toits parisiens. Son épouse Riva reste seule avec son enfant qui tient un ruban rouge qu'il porte à la bouche pour calmer ses craintes. Face à la situation de cette femme seule avec son fils apeuré, l'un des gendarmes décide de rebrousser chemin. Ce geste a permis à la famille de continuer à survivre. Yankiel travaille clandestinement, trouve de quoi assurer un minimum de subsistance. La famille se cache

⁵⁴ Registre d'état civil de Drancy.

⁵⁵ <http://www.enseigner-histoire-shoah.org/outils-et-ressources/fiches-thematiques/le-regime-de-vichy-et-les-juifs-1940-1944/etude-de-cas-le-camp-de-drancy-1941-1944.html>. Lire aussi WIEVIORKA (Annette) et LAFFITTE (Michel), A l'intérieur du camp de Drancy, Plon, avril 2012, 324 pages.

⁵⁶ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021954967>. Arrêté du 27 novembre 2009.

⁵⁷ Disparus de la Terre, La déportation des Juifs..., ibid ; et Mémorial de la Shoah.

chez des oncles et tantes, rue Lepic, puis près de Chartres à Saint-Prest lorsque les Américains arrivent. « *Il était temps...* » confie aujourd'hui le fils de Yankiel qui a accepté de nous donner toutes ces informations sous couvert d'anonymat. Si ses parents ont survécu, il nous dit aussi avoir perdu une grande partie du reste de sa famille déportée vers Auschwitz-Birkenau lors des rafles de l'année 1942.

D'autres personnes nées à Berck, mais n'y vivant pas ou plus en 1940, ont été retrouvées aux Archives municipales et sur le site Internet du Mémorial de la Shoah.

Micheline Rosine est née à Berck en juillet 1934 de Joseph, tailleur né à Pinsk (Biélorussie) en 1890, et de Sarah, manutentionnaire, née en 1901 à Wengeroff. Au moment de la venue au monde de Micheline, ils résidaient rue de Turenne à Paris et passaient donc un séjour sur Berck. Cette famille est arrêtée en 1943 alors qu'elle logeait à Beaulieu-sur-Mer dans les Alpes maritimes⁵⁸. Internée à Drancy, elle fait partie du convoi n°62 en date du 20 novembre 1943 qui transporte 1200 personnes, dont 150 enfants parmi lesquels Micheline qui est alors âgée de 9 ans. Le complexe d'Auschwitz-Birkenau a détruit cette famille. Seuls 29 déportés reviendront du convoi 62 en 1945.

La famille Jedynak est d'origine Polonaise. La mère prénommée Merla (née Feingoldsoh) est née le 14 décembre 1892 à Varsovie. Le père, Icek-Jacob, est né le 14 février 1895 à Suchednow en Pologne. Il exerce la profession de tailleur d'habits. Jacob et Merla résident à Aubervilliers en région parisienne, mais Paulette voit le jour le 23 juin 1930 à Berck-sur-Mer ainsi que sa sœur Jacqueline le 27 août 1931. Jacqueline et Paulette ont été naturalisées par «effet collectif» quand leurs parents ont obtenu la nationalité française au début des années 1930. Dénaturalisée par Vichy, la famille va être brisée par les rafles et les déportations. Icek a été arrêté le premier. Il figure parmi la liste des déportés du transport n°3 partant de Drancy. Il meurt à Auschwitz le 22 juin 1942. La mère et les deux fillettes ont été prises lors de la rafle du Vel D'Hiv moins d'un mois plus tard. Internées à Beaune-la-Rolande dans les baraques 17 et 18, Merla fait partie du Transport n°15 vers Auschwitz-Birkenau le 05 août 1942. Ce convoi transporte 1014 déportés dont 219 enfants. 704 personnes sont gazées dès leur arrivée dont Merla. Les fillettes restées seules sont transférées à Drancy. Elles font partie du convoi n°25 du 28 août 1942 et meurent à Birkenau le 02 septembre 1942. Ce convoi de 1000 personnes était composé de 285 enfants, 929 déportés sont immédiatement gazés à l'arrivée⁵⁹. Pas un enfant ne reviendra.

Voici un tableau de synthèse qui recense les personnes rafles que nous avons pu retrouver en l'état actuel de nos recherches :

⁵⁸ Le site internet de l'Association pour la mémoire des enfants juifs déportés des Alpes maritimes met en ligne une photo de Micheline Rosine à 9 ans. http://www.amejdam.com/index_fichiers/Page717.htm. Crédit photos : Serge Klarsfeld Mémorial des enfants déportés de France. Archives Centre de Documentation juive Contemporaine

⁵⁹ Voir à ce sujet le travail de Mme Ghys, professeure au Lycée Lavezzari, qui a réalisé avec ses élèves un mémoire sur la famille Jedynak et les enfants déportés dans les centres de mise à mort. Son travail a reçu le 1^{er} prix départemental du Concours National de la Résistance et de la Déportation en 2008.

Tableau des personnes juives rafées entre 1942 et 1944 pour Berck

Juif rafé à Berck	Ayant séjourné, vécu, travaillé à Berck au début de la 2de Guerre mondiale et rafé/es hors de la commune	Né/es à Berck et rafé/es hors de la commune. <i>Le dernier chiffre total entre parenthèses précise le nombre de victimes élargi aux parents.</i>
Sami Moscovici. Mort en déportation.	Nathan Bairoch (mort en déportation) Echkenazi Abraham, et Siordiligi (morts en déportation). Yankiel Fajnhole (évadé de Beaune la Rolande) Gotteiner Bérek et son épouse Polcia née Wolfowiz (morts en déportation avec leurs 3 enfants) Léon Landau (survivant d'Auschwitz), Anna et Alain Landau. (morts en déportation) Ignier Emile (survivant d'Auschwitz)	Echkenazi Adèle (morte en déportation) (Ses parents sont indiqués sur la colonne centrale du tableau). Jacqueline et Paulette Jedynak (mortes en déportation avec leurs parents Jacob et Merla) Micheline Rosine (morte en déportation ainsi que ses parents Joseph et Sarah)
TOTAL	1	13 dont 3 survivants

Jacqueline Raich, qui avait quitté Berck, on s'en souvient, en août 1940 à l'âge de 15 ans, vécut à Saint-Mandé près de Paris où elle allait à l'école. A partir de 1942, ses papiers d'identité portent la mention « juive »⁶⁰. Elle parvient à être cachée et à vivre avec de faux papiers avec l'aide du groupe des Eclaireurs Israélites de France⁶¹. Elle se retrouve à Orléans en 1944. Jacqueline Raich a donc échappé aux rafles mais un membre de sa famille a été déporté à Auschwitz. Il s'agit de son oncle Henri Raich, 32 ans, habitant Paris dans le 20^e arrondissement, arrêté le 12 décembre 1941. Il fait partie des 689 Juifs arrêtés par la feldgendarmérie, la SIPO-SD, et la police française. Le mémorial de Compiègne précise que tous les déportés sont de nationalité française et pour la plupart de milieux aisés. La rafle du 12 décembre est la 3^e de ce type et correspond à un acte de représailles contre les actes de sabotage et les attentats dont sont victimes les soldats allemands⁶². Henri Raich est interné à Compiègne pendant tout l'hiver dans des conditions particulièrement pénibles. Le 27 mars 1942, un 1er convoi de 1112 hommes provenant des camps de Drancy et Compiègne est formé et part pour le camp d'Auschwitz-Birkenau. Henri Raich en fait partie. A leur arrivée à Auschwitz, les déportés reçoivent les matricules 27533 à 28644. Henri Raich décède le 14 avril 1942⁶³. Seuls 19 hommes de ce

⁶⁰ Voir son témoignage sur le site internet USC Shoah Foundation : <http://vhaonline.usc.edu/>

⁶¹ <http://www.juifs-en-resistance.memorialdelashoah.org/la-resistance-juive/les-mouvements/les-eclaireurs-isra%C3%A9lites-de-france.htm>. Pendant le conflit, l'EJF a aidé, caché entre 1350 et 1700 enfants juifs.

⁶² http://www.memorial-compiegne.fr/iso_album/1_convoy_du_27_mars_1942.pdf

⁶³ Mémorial de Yad Vashem.

convoi ont survécu. Plus de 90% des déportés sont morts dans les 5 mois qui ont suivi leur arrivée.

Berck-sur-Mer en 1942 a donc perdu une importante partie de sa communauté juive dans les chambres à gaz du centre de mise à mort de Birkenau. Vingt-deux personnes parmi les 105 individus évoqués au début de ce travail ont été arrêtées et déportées. Elles représentent 21 % du groupe total⁶⁴. Parmi elles, 86,4 % sont mortes en déportation. Les survivants qui vont revenir à Berck après la Seconde Guerre mondiale représentent environ 13,6% de celles et ceux qui ont été arrêtés et déportés.

Par une sorte de paradoxe, qui n'est qu'apparent, l'été 1942 voit arriver à Berck d'autres Juifs de toutes nationalités mais principalement de Belgique. 2.252 "travailleurs obligatoires" Juifs sont ainsi déportés vers la côte d'Opale jusqu'au 12 septembre. Leur sort est scellé également : ce sont les forçats de l'organisation Todt, obligés de mourir au travail et, pour les rares survivants, de connaître régulièrement la déportation vers les centres de mise à mort pour atteindre les quotas fixés. La Solution Finale l'emporte sur la défense du Reich qui se sent sous la menace de la Grande Bretagne⁶⁵.

Au camp de Dannes–Camiers, des Juifs sont rassemblés pour travailler à "protéger l'Europe des Anglais" dans l'Organisation Todt (O.T)⁶⁶. Plus de 250 prisonniers juifs sont utilisés dans le sud de la côte d'Opale par la direction de l'O.T. Dannes et Camiers étaient des centres permanents d'où les Allemands envoyaient les prisonniers vers Etaples (kommando de travail Erika), Hardelot, Merlimont, voire même Calais, Ferques et Sangatte au nord et Fort-Mahon au sud qui fonctionnèrent épisodiquement sous forme de kommandos de travail dépendant de Dannes. Partout sur la côte, le travail consistait en trois tâches : - La construction des lignes de défense (blockhaus, batteries de tir, entrepôts de munitions, tunnels), édification de pieux Rommel en bordure de mer, montage de câbles électriques qui reliaient les édifices entre eux.

A Berck, la construction du point défensif de « Terminus » requit la présence d'un nombre important de déportés juifs de Belgique et de prisonniers de différentes nationalités. A Berck, César Hanquez a été le témoin des mauvais traitements qui leur étaient infligés en plus des journées harassantes de travail interminables de 14 heures voire 18 heures pour bâtir les blockhaus du mur de l'Atlantique. Le groupe de recherches des camps de Dannes-Camiers explique : « *La préparation d'un blockhaus n'autorisait aucune pause : il fallait d'abord couler le socle en béton puis y fixer le ferrailage de l'armature et enfin couler le*

⁶⁴ Pourcentage établi en l'état actuel de nos recherches. Il ne faut pas oublier qu'une grande partie de la communauté juive française est épargnée alors qu'une double législation antisémite est en place. De tous les pays occupés, la France sera celui « où la communauté juive a subi les dégâts les moins tragiques », remarque Serge KLARSFELD. Les trois-quarts des Juifs de France survivront (quelque 240.000 sur 320.000 présents sur le territoire en 1940). Lire son analyse dans le quotidien Libération, le 3 octobre 2010.

⁶⁵ DELMAIRE (Danielle), Les camps des juifs dans le Boulonnais (1942-1944), dans Memor, n.10, octobre 1989. Quatre convois au moins comprennent un grand nombre de travailleurs des camps du Nord de la France : les convois XIV et XV du 24 octobre 1942 et XVI et XVII du 31 octobre 1942.

⁶⁶ On se reportera ici au site Internet suivant : <http://www.dannes-camiers.org/fr/>. Le Groupe de Recherches "Dannes-Camiers" a été constitué par des enfants et petits-enfants de déportés liégeois dans les camps de travail du Nord de la France. Il a pour objectif de retrouver, rassembler et diffuser les informations et les documents relatifs à cet épisode peu connu de la déportation des Juifs de Belgique.

*béton dans le coffrage pour l'édification de l'ouvrage, ce qui devait se faire en une seule fois durant douze à trente-six et même quarante-huit heures ! Les gardes luttèrent contre la fatigue en s'enivrant et ils devenaient plus féroces encore.*⁶⁷ »

A Berck, il semble que les locaux vides des établissements Hélio-marins aient servi de camps provisoires pour accueillir le kommando de travail. Les mauvais traitements, la sous-alimentation et la malnutrition, les durs travaux entraînaient parfois la mort. Des décès se produisaient aussi sur le chantier, lors des bombardements. Ainsi, une vingtaine de prisonniers périrent dans les décombres de la polyclinique Leclerc lors du bombardement allié du 8 février 1944. Une rumeur s'est propagée qu'il pouvait s'agir de prisonniers d'origine ukrainienne. Danielle Delmaire nous précise en effet qu'au début de l'année 1944, des prisonniers russes remplacent les Juifs disparus à la suite des rafles successives vers Auschwitz-Birkenau⁶⁸. Des recherches aux Archives municipales laissent plutôt entendre qu'il s'agit de déportés politiques allemands⁶⁹. Un cahier tenu par Hans Banen, prisonnier de guerre, recense 24 noms de prisonniers politiques allemands tués entre février et mai 1944.

B) La spoliation des derniers biens juifs...

On s'en souvient, la fin de l'année 1941 est marquée par un décret de Vichy qui réduit les possessions des juifs à leur lieu de résidence. Avec la mise en place de la « Solution Finale du problème juif », les derniers biens sont spoliés, pillés.

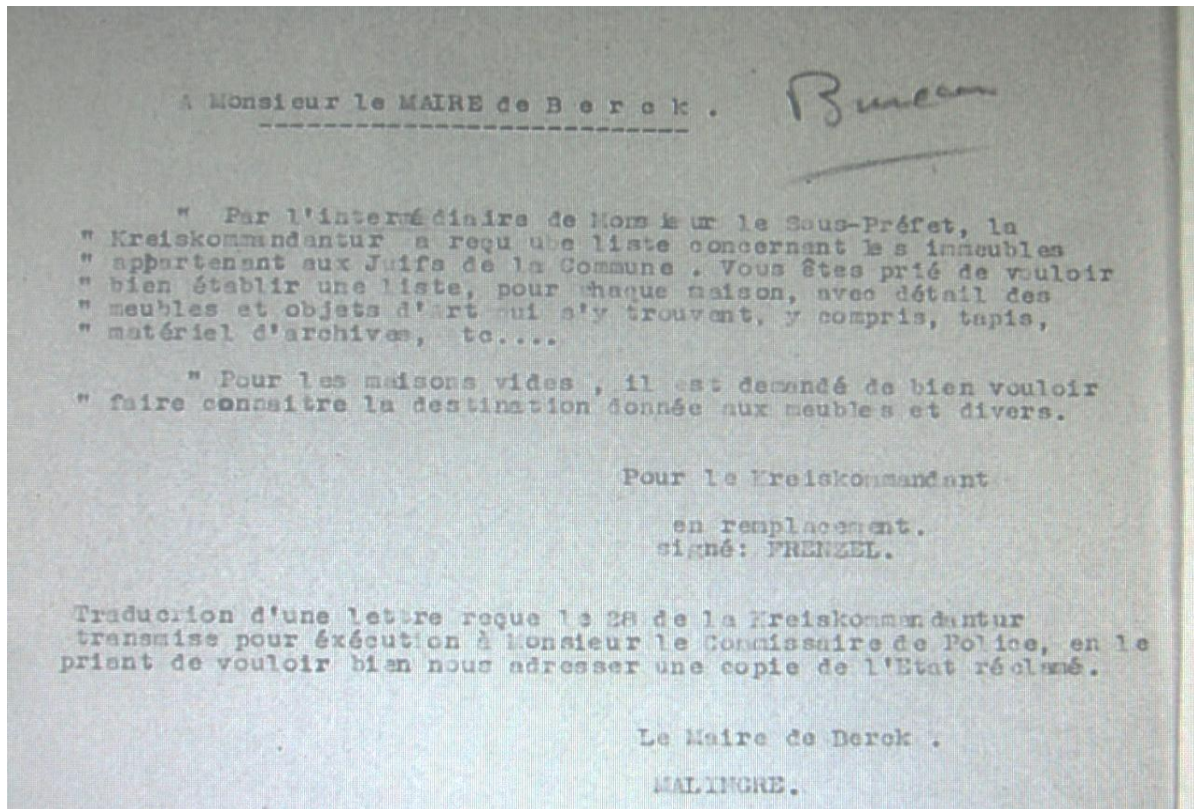
Chaque fois qu'une famille est déportée ou a réussi à fuir ou se cacher, les biens sont inventoriés, scellés. L'autorité occupante, la kreiskommandantur, demande à la sous-préfecture de Montreuil de faire parvenir pour le 15 octobre 1942, une liste des « *immeubles possédés par des juifs, ou le mobilier de maison appartenant à des israélites, avec le cas échéant, le lieu où il est entreposé* ». Le sous-préfet demande aux maires de l'arrondissement d'établir le fichier avec les noms, prénoms et une indication de présence d'œuvres d'arts, livres précieux etc. Le maire de Berck recevant l'ordre de la kreiskommandantur transmet au commissaire de police « *pour exécution* ».

⁶⁷ <http://www.dannes-camiers.org/fr/> Ibid.

⁶⁸ DELMAIRE (Danielle), Les camps des juifs dans le Boulonnais, *ibid.* Les besoins de main d'œuvre de l'organisation Todt sont tels que l'OFK 670 ne peut les fournir en juin 1943. Des prisonniers de droit commun français, des réfractaires belges, des prisonniers soviétiques sont alors utilisés fin 1943.

⁶⁹ Archives Municipales de Berck. En effet, un cahier tenu par Hans Banen, prisonnier de guerre allemand, est rédigé pour témoigner des morts du « cimetière allemand de la ville de Berck sur Mer ». Un hommage « respect et honneur aux morts ! » rédigé en français et en allemand le 31 décembre 1947 mentionnent les catégories de prisonniers morts à Berck. Une section « déportés politiques » apparaît à la fin du cahier avec 24 noms d'hommes allemands tués au cours des mois de février (10 au total sur ce seul mois) à mai 1944. Enterrés dans la fosse commune, il est très probable que ce soit ceux qui ont péri dans le bombardement Allié de février 1944.

Lettre de la Kreiskommandantur à Monsieur le Maire de Berck



La mairie de Berck reçoit alors du commissaire de police une copie de la liste des biens juifs recensés dans la commune en octobre 1942. Devant l'urgence, il n'a pu établir d'inventaire détaillé mais il affirme déjà que des œuvres d'art ou livres précieux ne s'y trouvent pas. On apprend par ailleurs qu'Isaac Schwartz, d'origine Roumaine et naturalisé Français, a été dénaturalisé par décret de Vichy du 26 août 1942 et qu'il est dans la zone libre à Rebouillon, dans le Var. Juif étranger, a-t-il pu échapper aux rafles qui s'y sont déroulées en été et automne 1942, aux camps d'internement et aux transferts en zone Nord pour les camps de la mort ? Nous avons recherché dans les registres d'état-civil de Rebouillon. Nous avons contacté les archives du site mémorial du camp des Milles à Aix-en-Provence. En l'état de nos recherches, nous perdons sa trace. Sophie Rapaport, veuve Fridmon, grand-mère de Jacqueline Raich serait domiciliée à Paris. Isidore Lang est décédé à Courbevoie le 27 février 1942 à 76 ans⁷⁰. L'administration policière de Berck le sait. Elle indique qu'il laisse une fille « mariée à un aryen ». On le voit, le travail d'identification et de localisation des Juifs connus sur la commune s'est poursuivi.

⁷⁰ Registre d'état civil de Courbevoie. Isidore Lang décède à son domicile le 27 février 1942 au 7 rue sainte Marie à Courbevoie. Son épouse Blanche décède le 24 février 1960.

Recensement des biens juifs par le commissaire de Berck le 14 octobre 1942

14.10.42

V I L L E de B E R C K sur-M E R e
- - - - -
Recensement des biens Juifs.

Adresse de l'immeuble.	Meublé ou non	NOM et adresse du Propriétaire	Renseignements.
14 rue Carnot	OUI.	SWARTZ, Isaac. actuellement domicilié à REBOUILLOU (Var)	Roumain, né le 19-4-89 à Piatra (Roumanie) Nationalité Française N° 2649 retirée par décret du 26-8-1942 J.O. N° 207, page 2969
38 rue Carnot.	NON	-d°-	:
48 rue de la mer	NON	-d°-	:
41 rue de la mer	NON	-d°-	:
39 rue des Bains	en partie	-d°-	: immeuble en mauvais état.
22 rue Impératrice	OUI	LANG.	: M. et Mme seraient parait-il décédés depuis peu en laissant une fille mariée à un Alien.
20 rue Thellier angle rue des Bains	meublé en partie	Vve FRIDMON née RAPOPORT, Sophie	Russe (réfugiée), née le 4-3-1877 à Batourile (Russie), habiterait Paris, sans adresse connue.
19 rue des Bains	non	:	:
21 rue des Bains	meublés	JANONSKI.	: Association pour nos enfants, 35 rue des Francs Bourgeois, Paris immeubles hors d'usage. 75 rue du Commerce à Paris.
5 rue de la Plage	-d°-	GRIMBERG, Nicolas.	: 10 rue Beusson, Paris.
39 rue Lavoisier	meublé	SWARTZ Chaym	: 19 rue L. Dain à St-Ouen
31 rue de Lhomel	non meublé	GOLDSTEIN, Salomon	: Immeuble hors d'usage.
35 rue de Lhomel	-d°-	ROSENTHIER	: Sans renseignements
Grand Trianon rue Lhomel	meublé en partie	MOSSERIE	: Immeuble hors d'usage. sans renseignements immeuble réservé.

25 rue Lavoisier	NON	EMMANUEL.	sans renseignements
26 rue S. Dubois	OUI	LEWY Kaly	réservé à la troupe.
26 rue S. Dubois	en partie	KANN Alexandre	Occupé par concierge 102 Avenue des OCTOBRES Paris - réservé à la troupe.
43 rue S. Dubois	NON	LEVY.	Sans renseignements loué à des particuliers.

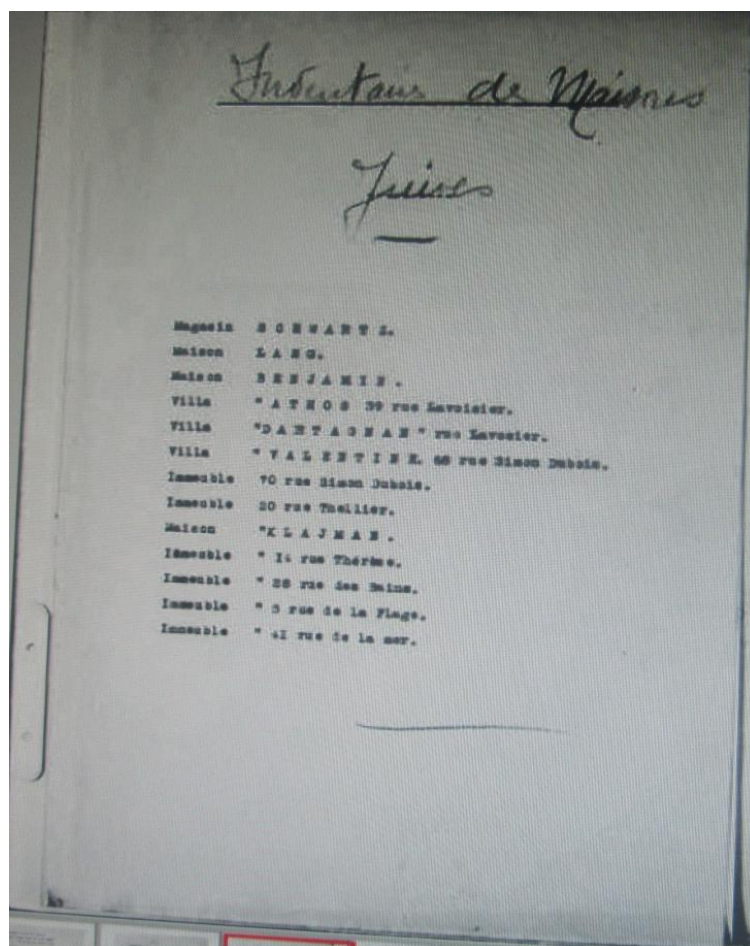
Le peu de temps dont on dispose pour dresser le présent état ne permet pas d'établir les inventaires détaillés des différents mobiliers appartenant aux Juifs.

Cependant, il est possible d'affirmer qu'il ne s'y trouve pas d'oeuvres d'Art, de livres précieux, de tableaux de valeur etc...

LE COMMISSAIRE DE POLICE.

Moins d'un mois plus tard, en novembre 1942, le commissaire de police de Berck dresse un inventaire des biens mobiliers des maisons qui appartenaient à des Juifs.

Inventaire des maisons juives réalisé par la police de Berck. Novembre 1942



« magasin Schwartz, maison Lang, maison Benjamin, villa Athos, villa Dartagnan, villa Valentine, Immeubles rue Simon Dubois et Thellier, maison Klajman, immeubles, rues Thérèse, des Bains, de la plage, de la mer »

Cet inventaire est constitué de plusieurs pages recensant tous les objets, tout le mobilier des différentes pièces de chaque maison inventoriée. Les inventaires nous révèlent surtout la présence d'objets simples, d'objets du quotidien nécessaires à la vie d'une famille plus ou moins nombreuse. Si certains témoignent d'une certaine aisance, aucune œuvre d'art, aucun objet précieux ou livres de valeurs n'est relevé par la police. Pour autant, le 10 décembre 1942, le commissaire avertit la sous-préfecture de Montreuil que la firme belge Hermann Claff - sous les ordres de fonctionnaires allemands - procède à l'enlèvement des meubles qui ont été inventoriés dans les maisons de MM Lang, Schwartz, Benjamin, Rozenfeld, Mosseri, Liss Ergie, Chaïm, Tscherniakoff ainsi que dans celle de Mme Fridmon. Pour ce faire, les camions et le personnel de l'entreprise de M. Rivaux à Berck ont été réquisitionnés pendant 5 jours.

Cette « Opération Meuble », qui a été exécutée à Berck comme dans tout le Nord Pas-de-Calais et la Belgique, est une volonté d'Hitler. En presque deux ans, 100.000 mètres cubes

de mobilier juif partent par péniches et par trains pour la destination du Reich⁷¹. L'ordonnance de l'OFK670 du 13 octobre 1942 précise également que tous ceux qui détiennent des avoirs, créances ou objets juifs doivent les déclarer à la kommandantur sous peine de sanctions graves.

Cette ordonnance ne s'applique toutefois pas aux administrateurs de biens juifs aryannisés. Car la procédure se poursuit. Celle-ci est des plus simples : un administrateur est nommé par arrêté, pour gérer le bien le temps qu'un acquéreur se manifeste. Le 22 septembre 1942, la sous-préfecture de Montreuil demande au commissaire de police de Berck d'établir la liste des « *immeubles appartenant à des israélites* » à aryaniser.

Une liste, sans date mais postérieure à 1942, reprend les noms des administrateurs provisoires. Sur les cinq commissaires gérants, trois ont donné leur démission. Les sources ne permettent pas d'indiquer les raisons de ses démissions. Elles interviennent au cours de l'année 1943 car les nominations par arrêté préfectoral ont eu lieu entre mai et octobre de cette même année pour MM Cousin, Lefebvre de Berck-plage et Messenger⁷². M Messenger avait d'abord accepté en juin 1942. M Cousin, qui est expert-comptable à Berck-Plage, avait lui d'abord refusé la proposition que le commissaire de police lui avait faite. Il explique les raisons de son 1er refus le 11 novembre 1942 : « *Vous m'avez offert de m'occuper de la liquidation d'immeubles appartenant à des juifs (...) Cette question n'est pas tout à fait de ma compétence mais plutôt de celles des architectes (...) Par contre la gestion des biens rentrerait mieux dans mes attributions. Je me tiens à votre disposition* ». Le refus de gérer, on le voit, n'est pas nécessairement motivé par des considérations morales. D'ailleurs en mai 1943, M. Cousin se retrouve commissaire gérant des biens de Salomon Dinan Goldstein qui était le propriétaire d'un immeuble au n° 35 rue de Lhomel, de ceux de MM Mosseri et Isaac Rosenthal et de Mmes Bloch et Fridmon. Sa démission vient plus tard.

⁷¹ Un rapport de la Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France intitulé *Le pillage des appartements et son indemnisation* fut réalisé par Annette WIEVIORKA et Florianne AZOULAY, sous la présidence de Jean Mattéoli. Paru à la Documentation française en 2000. « Action Meubles » pp 9-23

⁷² A.D. du Pas-de-Calais. Une lettre de démission de M. Messenger datée du 10 juillet 1943 est reçue par la sous-préfecture de Montreuil qui demande alors au commissaire de police de trouver un remplaçant.

Attribution des immeubles juifs à aryaniser

ATTRIBUTION DES IMMEUBLES JUIFS
A ARYANISER .
Berck - Plage.

.....

1^o/ Monsieur LEFEBVRE de Montreuil-sur-Mer.
Mr/ J. SCHWARTZ
Mr. BLOCH
Mr. ~~SALVATI~~ ~~SALVATORE~~ *Crypy - Naturalisé français*

2^o/ Monsieur LEFEBVRE de Berck-Plage. *Finissemant*
Mr. LANG Isidore Lévy décédé - sa fille héritière
Mr. HENA
Mr. GRUNBERG Nicolee
et PISA Boris
Mr. ALEXANDRE Michel époux KAHN Blanche.
Mr. LIS Ergis Othon

3^o/ Monsieur COUTOU *à donner sa démission*
Association "Pour nos Enfants".
Colonie Scolaire.
Mr. ROSKNEFELD Melnik Isaac
Mme Elis MANUEL née JAHEI
Mr. SZWARZ

4^o/ Monsieur MESSAGEUR
Mr. DAFAN Jacques. *accepte démission du 2 juin 1943*
Mr. LEVY Edouard
Mr. AZZAN Camille Samuel

5^o/ Monsieur COUSIN: *à donner sa démission*
Mr. GOLDSTEIN Dinan Salomon
Mr. MOSSERI
Mr. ROSENTHIEL Isaac
Mme Veuve Paul BLOCH
Mme Veuve FRIDMON.

La vague de démissions de l'année 1943 amène la sous-préfecture de Montreuil à s'interroger sur les méthodes du commissaire de police de Berck qui continue d'avoir des difficultés pour trouver des administrateurs gérants. Elle lui fait comprendre, dans un langage administratif le 4 septembre, à propos des biens de Nicolas Grimberg, qu'il y aurait intérêt à s' « assurer de l'acceptation préalable du candidat proposé ».

Justement, à Berck les candidats ne semblent pas se précipiter. Déjà en juillet 1943, le commissaire de police se plaignait au sous-préfet des obstacles qu'il rencontrait pour trouver un administrateur provisoire pour les biens de Samuel Camille Hazzan : « les personnes consultées se refusent ». Toutefois, la police de Berck ne se décourage pas. Un

brouillon de courrier du brigadier Pernet adressé à l'agence de MM Devred et Gottrand informe qu'il leur propose d'être administrateurs provisoires « *des biens juifs* » des dénommés Samuel Camille Hazzan, Edouard Levy, Isaac Weisberg et Samuel Schwarnik présumés juifs. Le policier signale qu'il est prêt à proposer d'autres gérances des biens de Goldstein, Mosseri, Fridmon, Rosenthal, Bloch. En août 1943, le commissariat rend compte à la sous-préfecture de Montreuil que les « *agents d'affaires* » Devred et Gottrand acceptent la gérance des biens « *du Juif Levy Edouard* ». C'est insuffisant. Il reste des biens non attribués.

Dès lors, le 6 octobre 1943, le commissaire de police de Berck se tourne vers celui du Touquet Paris-Plage pour connaître les noms des administrateurs de la localité, dans l'espoir de trouver une personne pour gérer les immeubles qui restent. La police touquettoise renvoie une liste de dix noms d'administrateurs, mais elle-même est en difficulté puisque 8 « *entrepreneurs israélites* » n'ont pas encore subi l'aryanisation des biens.

Liste des entreprises israélites aryanisées selon le commissariat du Touquet Paris Plage, octobre 1943

Entreprise israélite	administrateur provisoire	adresse	Ville
Sociétés des grands établissements du TPP	Châtelain Nestor	35 rue Saint Louis	Touquet
Lévy Madeleine	Maillard Marguerite	21 rue Saint Jean	Touquet
Lévy frères	Sergent Marguerite	avenue Lens	Touquet
Somnier Maurice	Ferré Georges	47 rue de Paris	Touquet
Braun	Levenssaere Georges	avenue Saint Jean	Touquet
Buchman Jean-Jacques	Quenehen Jules	114 rue de Cucq	Touquet
Prisel Karoline	Sehwaller Clémence	28 rue de Londres	Touquet
Goldschmidt Blanc	Saxer Léon	74 rue Saint Jean	Touquet
Wolf Robert	Saxer Léon	74 rue Saint Jean	Touquet
Becker	Saxer Léon	74 rue Saint Jean	Touquet
Israël Arthur	Saxer Léon	74 rue Saint Jean	Touquet
Coblentz Max	Saxer Léon	74 rue Saint Jean	Touquet
Raphaël Maurice	Saxer Léon	74 rue Saint Jean	Touquet
Narodetzki	Saxer Léon	74 rue Saint Jean	Touquet
Hassan et Lassy	Saxer Léon	74 rue Saint Jean	Touquet
Hayens Simone	Potez Luc	54 rue de Paris	Touquet
Garfunkel Georges	Pentier Jacques	137 rue de Metz	Touquet
Jeruchensohen	Néant		
Feldman Isaac	Néant		
Putkind Cohen	Néant		
Borkowski Kaplan	Néant		
Stemberg Michel	Néant		
Beer Auguste	Néant		
Schull	Néant		
Weil Belamic	Néant		

Aussi, en janvier 1944, le commissaire de police écrit au sous-préfet que malgré tous ses efforts, il ne lui a pas été possible de trouver des administrateurs provisoires en remplacement. Il émet l'idée d'une nomination de « *fonctionnaires de l'Enregistrement ou des Domaines* ». La réponse de la préfecture d'Arras ne se fait pas attendre. C'est à une accusation en incompétence à peine masquée que M. le préfet André Sadon se livre contre le commissaire. Il ne comprend pas : « *Tous les biens juifs de mon département sont actuellement placés sous administration provisoire (...) à l'exception de ceux énumérés (...) et situés dans la ville de Berck* ». Certains biens ont même été confiés à un administrateur provisoire à Montreuil « *qui n'avait pas l'agrément du Commissariat Général aux Questions Juives* ». Bref, le chef de la police de Berck n'a pas bien fait son travail et il est urgent de faire de nouvelles propositions.

Suite à cette volée de bois vert, le commissaire se remet en quête d'administrateurs-provisaires. Il se tourne vers Etaples où il contacte Mlle Delhaye qui est la fille d'un expert-comptable, et qui accepte en avril 1944 de gérer les biens de Mme Bloch Paul qui avait des biens à Terminus, rue de la plage et du Calvaire. Le sous-préfet en prend acte mais il n'en reste pas là. Il signale que Charles Monroy, résidant rue Carnot à Berck, s'occupe déjà des biens de Jacques Dafan et gère aussi l'entreprise d'Isaac Schwartz et son immeuble sis au 12 rue Carnot⁷³. Or, M. Monroy n'a « *pas le pouvoir sur la gestion de l'immeuble de cette entreprise* ». Le sous-préfet s'interroge : Faut-il étendre sa mission à l'immeuble ainsi qu'aux autres immeubles d'Isaac Schwartz ? Le courrier reste sans réponse. Nous sommes en avril 1944. Les autorités allemandes ont décidé de l'évacuation de la population en mars suite aux bombardements Alliés. Des trains spéciaux transportent les familles vers la Marne et la Nièvre. La famille de Régine Dreyfus est partie aux environs d'Orléans depuis février. Il ne reste que 2000 personnes au maximum à Berck. Mais la préoccupation des autorités préfectorales et policières d'un régime collaborationniste⁷⁴ sur la fin de la période reste toujours l'aryanisation des biens juifs. L'antisémitisme d'Etat du gouvernement français de Vichy et l'élimination de tous les Juifs dans les centres de mise à mort en Pologne fonctionnèrent donc jusqu'au bout.

⁷³ Son nom apparaît en 1942 dans un tableau de recensement dressé par le commissariat de police « des biens des personnes susceptibles d'appartenir à la race juive » en novembre 1942.

⁷⁴ Depuis le 18 novembre 1942, Pétain confie ses derniers pouvoirs à Laval qui se plie aux exigences allemandes. La zone libre est occupée depuis le 11 novembre. Le 30 décembre 1943, Pétain accepte l'entrée des ultra-collaborateurs au gouvernement : Henriot à l'Information, Darnand au « maintien de l'ordre ». Marcel Déat est nommé au « Travail », le 16 mars 1944.

Epilogue : le retour...

Nous possédons peu de renseignements sur les conditions de retour des survivants juifs à Berck. Une commission municipale, issue des élections au suffrage universel direct d'avril-mai 1945, est mise en place par le nouveau Conseil de la ville à la tête duquel se trouve le 1^{er} édile Jean Doux.

Extrait du registre des délibérations municipales de Berck au printemps 1945

Commission des Prisonniers, Déportés, Réfractaires et Mobilisés	
M. M. Le Docteur Doux Maire Président	M. M. le D ^r Pruvost Georges Membre
Delahaye Alexis Adjoint Délégué	Carouge Albert
Rivet Pierre Adjoint	Ougier Louis
Declercq Georges	Pruvost Alphonse
Delbé Robert	Alotaux Fernand
Duffit Claude Membre	Barrau Henri
Lempereur André	Simon Joseph
Musy Robert	

Cette commission municipale regroupe les « *Prisonniers, Déportés, Réfractaires et Mobilisés* ». Elle se charge de l'accueil de ceux qui reviennent. Elle est composée de Jean Doux, Alexis Delahaye, Pierre Rivet, Georges Declercq, Robert Delbé, Claude Duffit, André Lempereur, Robert Musy, Georges Pruvost, Albert Carouge, Louis Ougier, Alphonse Pruvost, Fernand Alotaux, Henri Barrau, Joseph Simon⁷⁵.

L'intitulé de cette commission ne fait pas à l'époque de distinction entre ceux qui reviennent des camps de concentration, des centres de mise à mort, des stalags... La spécificité des déportés de persécution raciale n'a pas émergé. Les déportés juifs rappellent encore trop les exactions commises par le gouvernement et l'administration de Vichy. Par ailleurs, le nouveau pouvoir républicain a besoin de fonctionnaires et utilisent ceux qui ont fait marcher l'administration précédente. Un voile est posé sur cette question des déportés juifs.

Pour ces derniers, la discrétion, la reprise de la vie professionnelle en redémarrant de zéro, le retour au quotidien, la volonté d'être naturalisé, le fait de vivre avec la douleur et de tenter de la raconter sont le lot de beaucoup d'entre eux. Pour Berck, nous avons retrouvé le parcours de Léon Landau et Yankiel Fajnhole.

Léon Landau est revenu d'Auschwitz-Birkenau seul. L'Armée Rouge est entrée dans le camp le 27 janvier 1945. Auparavant, les nazis avaient décidé l'évacuation du camp. Les déportés transportables (estimés à 60.000 sur 65.000 détenus) se mirent en

⁷⁵ Archives Municipales de Berck, Extrait du registre des délibérations municipales, printemps 1945.

marche en colonne pour rejoindre à pied, dans d'effroyables conditions et en plein hiver, les différents camps du Reich encore en activité. Léon Landau, on l'a vu, fait partie des 18 survivants du Transport 10 parti de Malines.

Nous n'avons pas de renseignements en l'état actuel des recherches sur les conditions précises du retour de Léon Landau à Berck sur Mer. Il est possible qu'il soit passé par l'hôtel Lutétia réquisitionné pour héberger un centre de rapatriement réservé aux déportés. Toutefois un centre identique fut également mis en place à Lille⁷⁶. Par ailleurs certains déportés n'ont pas bénéficié des possibilités du Lutétia car ils sont rentrés avant que cet hôtel ne soit organisé pour recevoir les déportés de retour.

Revenu sur le littoral de la côte d'Opale, Léon Landau reprend la médecine au 49 rue de l'Impératrice où il réside jusqu'à sa mort dans la nuit du 10 au 11 mai 1974. Il épousa, en 1947, Emma-Maria Merlan. Les Berckois de cette époque, l'ont connu se donnant à fond à son métier, jour et nuit au service des malades.

Le Réveil de Berck-Journal de Montreuil du 16 janvier 1946 signale que le docteur est également le « *Président de l'Amicale des déportés politiques*⁷⁷ (intitulé du journal) » à Berck, présent lors d'une cérémonie du Retour organisée le 20 décembre 1945 et durant laquelle il prononça un « *vibrant* » discours⁷⁸.

La mise en parallèle du témoignage de Marcel Debrouwer, militant communiste de Berck déporté vers Sachsenhausen-Oranienburg (Allemagne), vient mettre en lumière le phénomène d'amnésie qui se met en place localement et sur tout le territoire national concernant la déportation des Juifs. Marcel Debrouwer fut le secrétaire de « *l'Amicale des déportés* » de Berck. Il s'agit d'une antenne locale de la « *Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes* » (FNDIRP) qui est située 10 rue Leroux à Paris et qui a été mise en place en octobre 1945. Elle rassemble tous les déportés (politiques, résistants, raciaux, rafles, otages) et familles de disparus. Son activité s'exerce d'abord dans la sphère médico-sociale (création de centres de soins et de réinsertion sociale), juridique (droit à réparation) et judiciaire (procès de Nuremberg, procès contre les responsables des camps, etc.) En 1945, les survivants de la déportation au titre de la répression, de la lutte contre l'occupant (résistants, opposants politiques, otages...) sont bien plus nombreux que les survivants de la déportation par mesure de persécution antisémite. L'heure est à la célébration de la Résistance. Le camp de concentration qui cristallise l'attention est alors le camp de Buchenwald. Les déportés qui reviennent d'Allemagne sont issus des personnalités du monde politique, des élites de la République. Ils écrivent, témoignent, créent des associations structurées. Par contre, les survivants juifs des centres d'extermination de Pologne sont beaucoup moins nombreux (environ 3% des

⁷⁶ A.D. du Nord, série W, cote 0103W, Réfugiés. - Attribution de la carte de sinistrés et pillés. Rapatriement. Réinstallation. Centres scolaires de repliement. Centre médical des prisonniers et déportés de Lille. Associations (1944-1952)

⁷⁷ En 1948 est mis en place un statut du déporté qui inclut deux sous-ensembles : les déportés et internés de la Résistance d'une part, les déportés et internés politiques d'autre part. Rien n'est prévu pour le déporté de persécution juif ou tzigane dans la nouvelle légalité républicaine qui gomme toute catégorisation au nom de la race. Les pouvoirs publics ont du mal à reconnaître la spécificité de la discrimination raciale .

⁷⁸ Archives Municipales de Berck, Réveil de Berck-Journal de Montreuil 13 janvier 1946. « *Dans une improvisation chaude et vibrante, M. le Docteur Landau, président de l'Amicale des Déportés Politiques préconisa l'union de tous ceux qui ont souffert en Allemagne.* » Renseignement aimablement fourni par MM. Jean-Max Gonsseume et Grégory Boyer .

76.000 juifs déportés). Ils représentent également la politique de collaboration de Vichy. Ils témoignent mais leur récit n'atteint pas l'opinion publique.

L'auteur de l'article du *Réveil de Berck* s'inscrit dans le contexte de célébration de la mémoire résistante. Et, de ce fait, il exclut la spécificité de la déportation des Juifs. Léon Landau et Marcel Debrouwer, avec « *l'Amicale des déportés* » berckoise vont alors œuvrer pour informer, sensibiliser l'opinion sur les différents visages de la déportation.

Marcel Debrouwer raconte que le « *docteur dont la femme et le fils furent gazés à Auschwitz (...) voulait faire des réunions publiques dans tout le département du Pas-de-Calais. (...). Il louait un taxi et on partait tous les deux. (...) Lui, il disait ce qu'il fallait dire sur les camps de concentration, et moi je prenais la parole pour présenter l'association, dire aussi ce qu'on espérait faire par la suite.(...) On a fait pas mal de réunions comme ça. On partait le soir et on revenait dans la nuit. Et l'association marchait bien. Quand je suis parti de Berck, elle marchait toujours.* »⁷⁹

Léon Landau a donc témoigné à de nombreuses reprises. Il a raconté son vécu, ce qu'il a vu. Et pourtant, la mémoire du génocide des Juifs a mis longtemps à émerger. A-t-il été cru par celles et ceux qui venaient l'écouter ? Son message est-il passé dans un temps où la mémoire de la Résistance, la mémoire patriotique est exaltée ?

L'ouvrage de Nicolas Mariot et Claire Zalc apporte un éclairage supplémentaire sur un silence qui peut être imposé par tout un contexte et une administration. Ainsi, lorsque Léon Landau dépose une demande de naturalisation en 1948. Celle-ci est ajournée en raison d'une « concurrence déloyale » aux médecins locaux. Le préfet du Pas-de-Calais Georges Phalempin explique en 1949 : « *Durant la guerre, le docteur Landau, non mobilisé n'a pas participé aux opérations militaires et cette situation privilégiée lui a permis, tant à Berck qu'à Hénin-Liétard, de se créer une très forte clientèle au détriment de ses collègues (...). Si, l'intéressé a été par la suite, déporté comme Juif, des renseignements contradictoires ont été recueillis sur son attitude au camp de déportation.* »⁸⁰ Et voilà la victime dénigrée, niée deux fois par ces quelques phrases qui le présentent comme un Juif opportuniste et privilégié au comportement suspect jusque dans le camp ! Les stéréotypes ont décidément la vie dure. En effet, le courrier du préfet ne repose sur **aucune autre donnée** que l'avis défavorable à la naturalisation exprimée par le Conseil de l'Ordre des Médecins du Pas-de-Calais la même année et celui, « réservé », de la Direction Départementale de la Santé. La Direction de la Naturalisation demande de

⁷⁹ Archives départementales de Dordogne, cote 14 AV 27-28. Marcel Debrouwer est né en 1918 à Colombes (Hauts de Seine). Sa famille s'installe à Berck-sur-Mer où il se rapproche des Jeunesses communistes auxquelles il adhère en 1934. En 1937 il adhère au Parti Communiste Français et à la déclaration de guerre il est mobilisé dans une unité des transmissions qui se trouve prise au piège à Dunkerque en juin 1940. Évacué vers l'Angleterre, il regagne la France où il est affecté à la surveillance aérienne. Démobilisé en 1941 il rejoint sa famille à Berck et reprend ses activités militantes. Arrêté par la Gestapo, condamné comme individu dangereux, il est emprisonné puis déporté au camp de Vught (Hollande) en octobre 1943. En octobre 1944 il est déporté vers Sachsenhausen-Oranienburg (Allemagne). À la libération du camp en mai 1945 il regagne la France via Berlin. Il s'engage au sein de la Fédération des Déportés puis reprend son activité politique à Berck, avant de s'installer en Dordogne.

⁸⁰ Cité dans MARIOT(Nicolas), ZALC (Claire), Face à la persécution, 991 juifs dans la guerre, Odile Jacob, septembre 2010, p.234. Le courrier du préfet du Pas-de-Calais est au Centre des archives contemporaines, Fontainebleau. Dossier 14430X49, rapport du préfet du Pas-de-Calais au ministre de la Santé publique et de la population, 9 juillet 1949.

motiver leurs avis. Ce que ces institutions ne feront pas. Dès lors, le préfet inverse ses conclusions et Léon Landau obtient en 1953, cinq ans après sa dernière demande et vingt-deux ans après la première, la qualité de citoyen Français.

Avoir été déporté comme Juif et être revenu des camps de la mort n'a donc pas conféré au docteur Landau une écoute plus attentive de la part de l'administration française soucieuse d'oublier ou de rejeter sa part de responsabilité dans la déportation des Juifs de France.

Plus tard, le docteur Landau témoigne de son vécu dans le camp d'Auschwitz à Betty et Robert Paul Truck qui éditent en 1975 son récit, ainsi que d'autres, dans un ouvrage poignant : *Médecins de la honte*. On y apprend l'incroyable sort des Juifs utilisés comme cobayes soumis aux expériences médicales dans le camp. Le docteur Léon Landau a d'ailleurs signé en 1948 l'Appel du Comité international d'Auschwitz aux médecins allemands. Cet Appel demande à ce que les médecins de ce camp et des autres soient traduits en justice - les procès de Nuremberg jugeant les crimes nazis sont en train de se tenir ⁸¹ - pour y répondre de leurs actes puisqu'ils se sont mis au service de l'assassinat massif de toute une population. Ils ont déshonoré la profession médicale qui a adopté une déclaration rappelant les lois humanitaires lors de l'Assemblée générale de l'Association médicale mondiale (World Medical Association) réunie à Genève (septembre 1948). L'ouvrage de Betty et Robert Paul Truck participe à la sensibilisation du grand public au génocide des Juifs.

Léon Landau s'éteint dans la nuit du 10 au 11 mai 1974⁸² (cf infra p. 48). Il repose au cimetière de Berck au côté de son épouse. Par la suite, la Voix du Nord du 27 avril 2013 rapporte de nombreux témoignages de Berckoises et de Berckois qui ont connu le médecin :

« Je me souviens du docteur Landau juste avant-guerre, raconte Régine Dreyfus. Il avait son cabinet près de l'hôtel de ville. » C'était au 438, rue de l'Impératrice. « Je vois encore sa femme qui nous ouvrait la porte avec un petit garçon dans les bras. » (...) « C'était un personnage un peu légendaire, témoigne Jean-Max Gonsseume, grand connaisseur de l'histoire de Berck. Petit, trapu, avec de gros sourcils noirs, pas vraiment beau. Il avait un fort accent et tutoyait tout le monde. On pouvait l'appeler n'importe quand. Il ne s'éternisait pas mais il avait un diagnostic extraordinaire. On le voyait arriver à trois heures du matin avec sa casserole, blanche de calcaire, pleine de seringues... Tout Berck a connu Landau et l'appelait Léon. Il faisait partie des meubles. Parfois, il disait à ses patients : « T'as de l'argent pour payer ? » Mais tout le monde l'aimait, Landau ! » Marie-Jo Gonsseume en rit encore : « La nuit, on le voyait parfois arriver en pyjama. Une fois, notre chien avait avalé un hameçon. Il l'a soigné à minuit ! »⁸³.

⁸¹ Source : <http://www.enseigner-histoire-shoah.org>. Du 9 décembre 1946 au 14 avril 1949, douze procès sont instruits et conduits devant un Tribunal américain par le général Telford Taylor dans les locaux du palais de justice de Nuremberg. Ces procès sont connus comme « les procès de Nuremberg ». Le procès des médecins (premier procès), celui des Einsatzgruppen et celui de l'IG Farben ont particulièrement retenu l'attention des médias. Le procès des médecins nazis donne naissance à la définition d'une éthique médicale à travers le code de Nuremberg.

⁸² Archives Municipales de Berck, Réveil de Berck du 19 mai 1974, p.2

⁸³ La Voix du Nord, édition de Montreuil, 27 avril 2013

Yankiel Fajnhole revient sur Berck avec sa famille en été 1945. Il faut repartir de zéro, enlever les briques qui muraienent le magasin, racheter du matériel, des marchandises, faire face à la population qui s'interroge, reprendre le cours d'une existence interrompue par cinq années d'angoisse, de survie, de cachettes. La famille demande la naturalisation française en 1948. Le plus jeune enfant est inscrit à la maternelle qu'il fréquente avec des Berckois comme Jean-Max Gonsseume. Il raconte qu'un jour un garçon l'a traité de « sale Juif » à la récréation. Après une bagarre, un enseignant intervient et, au nom d'une égalité de traitement (sic !) punit les 2 gamins.

La famille Fajnhole naturalisée perçut des dommages de guerre⁸⁴. De même que les familles de MM Weisberg, Grimberg, Schwartz et Tscherniakoff. La loi fondamentale d'indemnisation pour les dommages de guerre subis au cours de la période 1939-1945 est la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946. Cette loi proclame « l'égalité et la solidarité de tous les Français devant les charges de la guerre » (article 1er). Elle affirme le droit à la réparation intégrale des « dommages certains, matériels et directs causés aux biens immobiliers ou mobiliers par fait de guerre dans les départements français » (article 2). Comme toute la législation française de la République, la loi ignore les distinctions religieuses et ethniques. Seule compte, pour les législateurs, la nationalité de celui qui a subi des dommages.

Les étrangers sont exclus de la réparation, sauf ceux qui ont « servi, ou dont l'un des ascendants, des descendants ou le conjoint a servi pendant la guerre de 1914-1918 ou celle de 1939-1945 dans les formations militaires françaises ou les formations militaires alliées au titre de l'armée française » (article 10 de la loi du 28 octobre 1946).

Mais, nous l'avons vu, une partie des Juifs victimes du pillage sont étrangers et sont donc privés de cette indemnisation.

Quand le sinistré ne peut produire aucune preuve, le coût de la reconstitution est fixé forfaitairement à 90.000 francs par foyer, majoré de 30 % par enfant ou ascendant vivant au foyer et de 15 % pour toute autre personne vivant habituellement au foyer (article 21). Les dommages de guerre n'indemnisent pas la perte d'éléments comme les bijoux. Les dossiers sont traités dans le cadre de commissions départementales ou cantonales (article 48).

Dans le cadre de cette loi, quelques six millions de dossiers ont été déposés et traités, alors que la totalité des dommages de la guerre de 1914-1918 n'avait pas encore été réglée.

Les organisations juives sont intervenues à plusieurs reprises pour que l'Allemagne ait une loi d'indemnisation. La législation allemande, suite aux accords de Luxembourg en 1952 et de Paris en 1954, prend en compte la spécificité du sort des Juifs dans l'Allemagne nazie et les pays qu'elle occupa et pilla.

⁸⁴ Témoignage de la famille. Sur cette question des dommages de guerre, le texte qui suit reprend, en synthétisant, les développements du Rapport de la mission d'étude sur la spoliation des juifs de France présidée par Jean Mattéoli, Ibid.

Elle pose comme principe qu'un bien ne peut être indemnisé deux fois. Dans le cas de la France, les dossiers d'indemnisation allemands, comme les sommes de l'indemnisation, prennent en compte le travail effectué dans le cadre des dommages de guerre.

La loi fédérale BEG, Bundesentschaedigungsgesetz, adoptée 18 septembre 1953 est la loi d'indemnisation des victimes des persécutions nazies, la seconde, la loi BRüG, est une loi dite de restitution. Les indemnisations ont été tardives. Les victimes en ont bénéficié pour la plupart près de vingt ans après les faits.

En France, La mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France, dite « Mission Mattéoli », a été installée en mars 1997 par Alain Juppé, alors Premier ministre, et présidée par Jean Mattéoli. Cette mission a été créée à la suite du fameux discours du Président de la République Jacques Chirac, prononcé le 16 juillet 1995, pour le 53e anniversaire de la Rafle du Vel d'Hiv, au cours duquel il reconnaissait que le Régime de Vichy avait secondé le gouvernement allemand dans la politique nazie de la Solution Finale.

Les conclusions ont été rendues le 17 avril 2000. Ce rapport évalue, au total, à 1,35 milliard d'euros (plus de 5,2 milliards de francs à l'époque) le montant des confiscations dont ont été victimes les Juifs, en dehors des pillages des appartements et des œuvres d'art par les Allemands. La spoliation financière (contrats d'assurance, avoirs bancaires et boursiers...) a porté sur une somme de 520 millions d'euros.

L'« aryansisation » des entreprises et des biens immobiliers a permis un prélèvement de 5,1 millions d'euros.

Les sommes d'argent prises par les autorités françaises sur les internés des camps représentent plus de 91 millions d'euros. La « mission Mattéoli » évalue entre 90 % et 95 % la proportion des biens et avoirs de toutes natures qui ont été restitués depuis la fin de la guerre. Par ailleurs, sur les 100 000 œuvres d'art ayant fait l'objet de spoliation, 45.000 ont été rendues à leurs propriétaires.

Conclusion :

Berck, station balnéaire réputée avant-guerre, petite ville littorale de la côte d'Opale située en zone rouge, fut le théâtre de la mise en place de la « Solution Finale du problème juif » organisée par l'Allemagne nazie et secondée par les autorités locales qui obéissaient au régime de Vichy. Exclus, spoliés, traqués, raflés, déportés, tués dans les centres de mise à mort, les Juifs de Berck connurent la gradation des persécutions permise par la conjonction de deux politiques antisémites : celle des nazis et celle de l'Etat Français qui mena sa politique de manière autonome, et qui fit le choix de la collaboration d'Etat contre les Juifs. Cette étude soulève encore nombre de questions. Nous avons vu que la police touquettoise a œuvré de son côté pour l'application des directives de Vichy. Qu'en est-il de la persécution des Juifs dans cette cité voisine de Berck ? De la même manière, nous pourrions étudier l'action des différents commissariats de Police de Berck jusqu'à Calais avec les différentes correspondances entretenues avec la préfecture et les sous-préfectures. Le travail ne manque pas. Nous avons vu que le fonds consacré aux Juifs de Berck était important. Il est parmi les plus fournis et s'impose par rapport autres questions d'ordre public du ressort de la police de Berck (mœurs, vols, délinquance diverse etc.). Cela témoigne de l'importance que l'administration de Vichy, via la préfecture et la police, attachait à cette question.

Quatre ans après la fin du conflit, le 8 mai 1949, la ville de Berck reçoit, au cours d'une cérémonie républicaine, la Croix de guerre avec étoile de bronze, « pour les sacrifices consentis pendant la 2de Guerre mondiale⁸⁵ ». Le maire de l'époque, M. Duffit, lit un beau discours de réconciliation ; mais dans lequel le génocide des Juifs est absent. Un long silence s'abat sur la ville de Berck. En 1974, le témoignage posthume publié de Léon Landau joint à ceux d'autres survivants démontraient toute l'horreur et la spécificité du génocide des Juifs. Le docteur Désiré Haffner le rappelle dans l'avant-propos du livre *Médecins de la honte* en 1975. Nous lui laissons les derniers mots de cette étude réalisée quarante ans plus tard : « *La gigantesque tuerie d'Auschwitz n'avait pas la passion, la brutalité, l'imprévu de tous les autres massacres de l'histoire. C'était quelque chose de calme, de réfléchi, de longuement et méthodiquement étudié... Utilisation des données récentes de la science, organisation raisonnable, moderne, tels sont les caractères du plus titanesque massacre d'hommes... Ceux qui ont conçu, prémédité et exécuté ce long massacre se sont montrés non seulement de remarquables psychologues, mais aussi des chercheurs ingénieux, au courant des dernières découvertes scientifiques, des organisateurs de talent qui ont su alimenter régulièrement pendant des années les fours crématoires avec des millions d'hommes, de femmes, d'enfants venus de tous les coins de l'Europe... Auschwitz pose d'une façon angoissante le problème de l'homme.* »

⁸⁵ Citation du 11 novembre 1948 faite par Max Lejeune, secrétaire d'Etat aux forces armées.

Photos des enfants juives déportées originaires de Berck-sur-Mer.

Crédit photos : Serge Klarsfeld, Le Mémorial des enfants déportés de France, 2001.
Archives Centre de Documentation juive Contemporaine.

Jacqueline Jedynak 11 ans



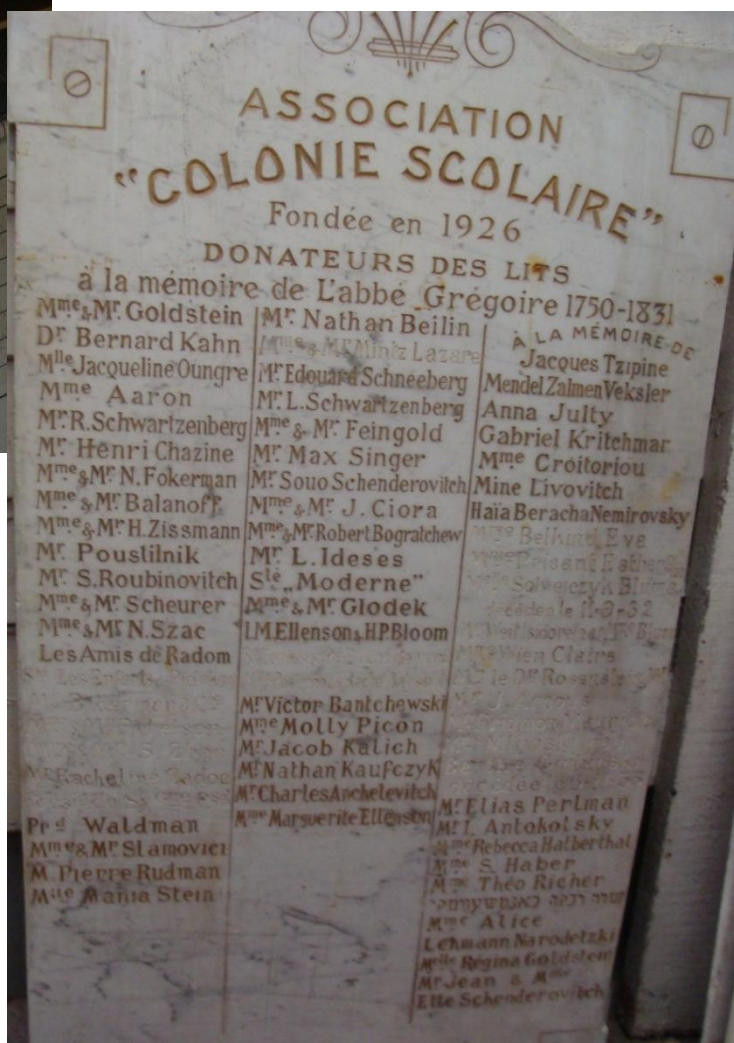
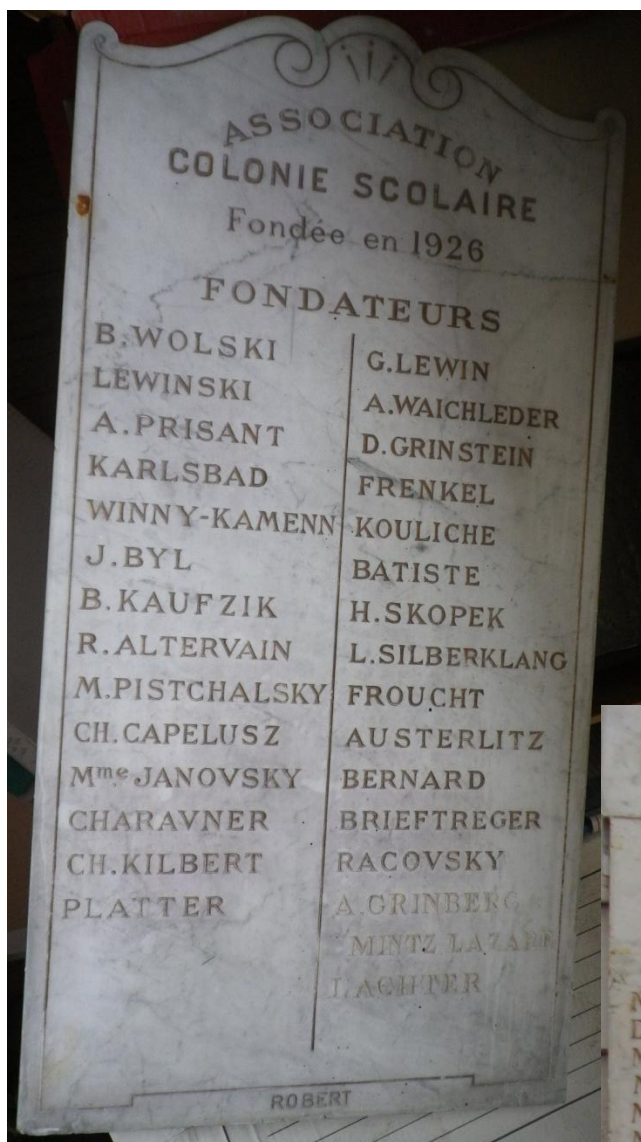
Paulette Jedynak 12 ans



Micheline Rosine, 9 ans

Plaques des fondateurs et donateurs des lits de la Colonie Scolaire fondée en 1926

Archives municipales de Berck-sur-Mer. Photos : Cyril Brossard.



La maison du docteur Léon Landau,
Survivant d'Auschwitz-Birkenau,
rue de l'Impératrice à Berck.



Ci-dessous, la maison qu'occupait Sami Moscovici,
raflé à Berck au cours de l'été 1942,
mort en déportation à Auschwitz-Birkenau.



Photos : Cyril Brossard

**Article du Réveil de Berck annonçant les obsèques du docteur Landau
édition du 19 mai 1974, p.2**

Archives municipales de Berck sur Mer. Photos : Cyril Brossard.

Les obsèques du Docteur LANDAU



Mardi à 15 heures, ont eu lieu les obsèques civiles du docteur Landau, décédé le 11 mai, après une courte maladie.

Une foule très nombreuse, émue par cette disparition imprévue, était réunie devant le domicile du défunt pour la levée du corps. Parmi cette assistance, on remarquait des membres du corps médical, des directeurs d'établissements hospitaliers, des anciens déportés et combattants, des amis et aussi beaucoup de personnes reconnaissantes des soins que leur donna le disparu.

Au cimetière, un cortège se forma, ayant à sa tête les drapeaux des Anciens Combattants et Anciens Déportés. Le docteur Ignier, de Rang-du-Fliers, portait le coussin avec les décorations ; les cordons du poêle étaient tenus par MM. le docteur Malgouzo, maire, le docteur Giret ; Vieille pharmacien, et Flamby, président de l'association des Déportés.

Près du corps, devant le caveau de famille, le docteur Ignier qui fut le compagnon du docteur Landau dans les camps de concentration nazis, rappela en phrases émouvantes la vie du défunt qui était venu se fixer à Berck voici quarante ans.

“Depuis ce jour lointain, dit-il, nos routes se sont souvent rencontrées, croisées et séparées. Pour toi, plus que pour la majorité d'entre nous, la route fut parsemée de tant de misères, de tant d'efforts, de tant de souffrances, de douleurs et de deuils, qu'elle explique tout et qu'elle excuse tout...”

Ce fut la guerre... Je t'ai retrouvé au camp de concentration, où tu m'appris la mort de ta femme et de ton fils dans la chambre à gaz. Tu me disais alors : Tu ne sais pas ce que c'est pour un père de sentir autour de son cou les bras de son enfant.

Ta conduite au camp, j'en porte témoignage, fut exemplaire. Combien de nos camarades te sont redevables d'avoir pu survivre quelques jours, quelques semaines, quelques mois.

Dès ton retour, tout le monde a pu se rendre compte de ton amour pour ta profession et de ta force de travail ; tu essayais d'oublier. C'est seulement maintenant que tes malades réaliseront ce que c'était que d'avoir, toujours disponible, immédiatement, à toute heure du jour et de la nuit, un médecin pour les soulager et les soigner, un ami pour les reconforter et les consoler.

Tu as surmonté les épreuves grâce à ton courage et à ta ténacité. Tu avais fondé de nouveau une famille et retrouvé enfin les enfants qui te manquaient tant.”

Rien ne pouvait, mieux que ces paroles de son confrère et ami, exprimer ce que fut le docteur Landau.

En ces douloureuses circonstances, nous présentons à Mme Landau, à ses enfants et à la famille, nos sincères condoléances.

Extrait du témoignage du docteur Ignier de Rang-du-Fliers, ancien déporté survivant d'Auschwitz, lors de la cérémonie d'adieu : « *Je t'ai retrouvé au camp de concentration où tu m'as appris la mort de ta femme et de ton fils dans la chambre à gaz. (...) Ta conduite au camp, j'en porte témoignage, fut exemplaire. Combien de nos camarades te sont redevables d'avoir pu survivre quelques jours, quelques heures, quelques semaines, quelques mois.* » Voici la réponse du docteur Ignier⁸⁶ aux accusations portées contre Léon Landau en 1949.

⁸⁶ Emile Ignier a repris la médecine à son retour et s'est installé à Rang-du-Fliers.

Article du bulletin municipal de Rang-du-Fliers
« Docteur Emile Ligner... Qui se souvient ? »
édition de décembre 2012 p.7. Article de René Vambre.
Photos : Cyril Brossard.



Suite de l'article
« Docteur Emile Ignier...
Qui se souvient ? »

*(Bulletin Municipal de Rang-du-Fliers
de décembre 2012)*

Avant de relater une infime partie de sa vie, je voudrais remercier les personnes qui m'ont aidé à rassembler documents, photos, anecdotes concernant la vie de ce « Grand Médecin Humaniste » : Madame Jacqueline BOUBET, Messieurs Francis LAMIAUX, Didier ROUSSEL pour le prêt de documents, de photos inédites et plus particulièrement le Docteur François SELLIER, son ami qui a pu m'apporter son aide précieuse à la rédaction de cet article.

Son épouse Madame Simone IGNER a participé activement à la vie communale en effectuant trois mandats d'adjointe sous quatre maires... :

- De 1953 à 1959 sur la liste de Monsieur Jules CHOCHOY,
- De 1959 à 1965 sur la liste de Monsieur René GENGE,
- De 1965 à 1968 sur la liste de Monsieur René GENGE,
- De 1968 à 1971 sur la liste de Monsieur Pierre POCHOLLE.

« Elle a eu avec le Docteur Emile IGNER, deux filles et est décédée en 1976. L'aînée de ses filles vit encore alors que sa sœur est décédée prématurément en 1980.

En ce qui concerne le Dr IGNER, il a été déporté pendant la seconde guerre mondiale en raison de ses origines juives roumaines mais aussi après son arrestation comme résistant dans les Pyrénées. A la Libération, il est sorti des camps avec un poids de 35 kg. En dehors des séquelles (tatouage au bras de son matricule de prisonnier), il parlait peu de sa déportation, sauf qu'il soulignait sa survie à l'enfer par son métier de médecin qui lui a sauvé la vie.

Médecin généraliste installé à Rang-du-Fliers, il a travaillé dur jusqu'à la fin des années 70. Compétent en rhumatologie, il était par ailleurs médecin SNCF et expert auprès des tribunaux.

Sous ses aspects bourrus, il était très sensible et humain avec ses patients. Vis-à-vis des animaux, la famille IGNER comptait en sus du fameux teckel « Agénor » qui l'accompagnait partout, une chienne Colley d'Ecosse, nommée « Belle » et le salon était le siège d'une volière garnie de plusieurs perruches et d'un perroquet ainsi que de plusieurs chats.

Pour sa clientèle, sous ses dehors un peu bourrus, d'ours mal léché, il était profondément humain, ne comptant jamais son temps auprès du patient.

Les anecdotes sont nombreuses quant à ses activités de médecin de campagne. Par exemple, connaissant leur médecin traitant, il était de coutume, lors de ses visites à domicile, de ranger rapidement les journaux, éteindre la radio ou la télé, à son arrivée. Parfois, conscient du stratagème de ses patients, le Dr IGNER entraînait et exigeait de remettre les journaux, de réallumer la radio ou la télévision. Il n'était pas rare qu'il commence son auscultation du malade, s'interrompe pour lire le journal, écouter les ondes ou voir les images pendant un certain temps, pour reprendre à zéro son auscultation.



Le Docteur Ignier, Mme Madeleine Bertaux, Mme Simone Ignier lors du mariage de M. et Mme Didier Roussel en juin 1972



Le Docteur Ignier, Mme Simone Ignier et M. Emile Bertaux, ancien boucher de Rang-du-Fliers

De même, le Dr IGNER, depuis ses 35 kg de sa sortie des camps de concentration, s'était bien rattrapé et affichait un fort embonpoint. Cette surcharge pondérale le faisait régulièrement bougonner lorsqu'il s'asseyait au chevet du patient pour l'examiner et que le lit se surélevait sous son poids, l'empêchant d'examiner correctement le malade.

Il était aussi un homme très cultivé, adorant la lecture, et un fin cuisinier qui aimait mijoter avec amour des plats, notamment d'origine roumaine.

Il était aussi un grand amateur d'antiquités parcourant régulièrement brocantes et salles de ventes, à la recherche de l'objet, le meuble, l'estampe japonaise de valeur qui lui plaisait. Sachant déceler, par exemple, sous son enduit de peinture, un meuble en bois de qualité, il passait ses loisirs, en salopette, à décaper et mettre en valeur son acquisition. Tous les styles étaient bons.

Les vieux Rangeois et leurs enfants se souviennent de son humanité tout le temps de son exercice professionnel sur Rang du Fliers, n'hésitant pas à se rendre à pied ou à vélo dans les communes voisines pour examiner des malades. C'était un médecin de campagne au sens noble du terme.

Par contre, peu savent qu'au delà de son humanité et de son humilité, le Dr Emile IGNER a été aussi un grand humaniste.

Déporté durant la Seconde Guerre mondiale dans les pires camps de concentration nazis, il s'est efforcé d'installer des hôpitaux de fortune au sein de ces camps.

Son mémoire de thèse de médecine transmis par sa seule fille vivante, à la disposition aux archives de la mairie est une preuve vivante de son humanité vis à vis de ses codétenus par les soins qu'il a pu donner à ceux dans la misère.

Le Dr Emile IGNER nous y enseigne aussi son profond humanisme qu'il avait vis à vis de ses semblables. En témoignent ses mots qu'il a inscrits dans son mémoire. Averti de la venue imminente du médecin nazi dans le camp venu faire sa « sélection », il faisait évacuer de l'hôpital tout patient en état de sortir de celui-ci pour lui éviter la décision du médecin de les transférer « en maison de repos », à savoir la chambre à gaz !

Combien d'âmes a-t-il pu sauver de la mort, nul ne le saura un jour ? Tout ce que la mémoire collective pourra garder du Dr Emile IGNER était, au regard des victimes de la Shoah, un homme très généreux et très altruiste dont la mémoire mérite d'être honorée. »

La décision d'attribuer son nom à une rue est envisagée au nord de Rang-du-Fliers sur la zone dite du « Champ Gretz ».

Le conseil communautaire d'Opale Sud doit se réunir pour entériner cette nomination.

René VAMBRE - Conseiller municipal

Propriétaires juifs et présumés juifs à Berck liste établie par le commissariat de Berck entre le 13/02/1941 et novembre 1942.

Pour des raisons de taille de tableau, celui-ci est découpé en 3 parties de lecture.

Partie 1 : les fiches d'identité

Nom	Prénom	Profession	adresse	ville
MOSSERI-BELLIGRAY	Jacques		35, rue Fbg Poissonnière	Paris
GRIMBERG	Nicolas	bijoutier	75, rue du commerce et 23 rue des Ecouffes	Paris
PISA	Boris		2 passage du jeu de boules	Paris
ALEXANDRE -KAHN	Michel		65 avenue des Gobelins	Paris
LISS ERGIS	Cohet dit Henri	négociant en cuir	31 rue Beaurepaire - 55 quai de Valay	Paris
SCHWARTZ			3 rue de Belleville	Paris 19e
SCHWARTZ	Jacques (Isaac)	primeurs		Rebouillon (Var)
MANUEL née JAHEL	Elie		49 rue de Paradis	Paris
HENA	René	Voyageur de commerce	85 rue St Lazare	Paris
GOLDSTEIN	Dinan, Salomon		19 rue Louis Daim	Saint Ouen
ROSENTHIEL ou ROSENTHIER	Isaac		7 rue de Lombardie puis 6 boulevard de l'Indochine 19e	Paris
LEVY	Edouard		47 Bd Beaumarchais	Paris
WEISBERG I et SCHWARNIK Samuel	I et Samuel	Cie D'assurance la France	105 av de Clichy	Paris 12e
ZEDERBEIT	David		33 bis av Reille	Paris
TSCHERNIAKOFF	Moïse/Maurice		sans domicile connu	
ROSENFELD	Melnick, Isaac		25 rue d'Argenteuil	Asnières
JANOWSKI Association Pour nos enfants		directeur	35 rue des Francs Bourgeois (siège)	Paris
Vve FRIDMON née RAPAPORT	Sophie			Paris
AZZAN ou HAZZAN	Camille Samuel		95 route de Lyon	Saint Cyr au Mont d'Or
SZWARE ou Szwartz ou Yohware ou Sqarc	Chaim ou Chaym		10 rue Bisseau	Paris
DAFAN	Jacques	marchand tailleur	69 avenue Parmentier	Paris 11e
BLOCH	Moïse			
Vve BLOCH Paul	(née Urs Fanny)		rue Russel	Nice
SALVATI RANEITELLI	Salvatore		5 avenue de Bouvines	Paris
MULLER	Otto, Guillaume		8 rue Madeleine	Saint Ouen
ROTHSCHILD	Henri		rue André Pascal	Paris
LANG	Levy Isidore	mercier	7, rue de Paris	Courbevoie

Propriétaires juifs et présumés juifs à Berck (suite).

Partie 2 : les types de propriété à Berck

Nom	Prénom	type de propriété à Berck
MOSSERI-BELLIGRAY	Jacques	Grand Trianon rue de Lhomel, Rue Alice, immeuble réservé 14/10/1942
GRIMBERG	Nicolas	le Sans Façon , 5 rue de la plage
PISA	Boris	
ALEXANDRE -KAHN	Michel	Chalet augustine, 68 rue Simon Dubois
LISS ERGIS	Cohet dit Henri	Chalet Valentine 70 ou 68 rue Simon Dubois
SCHWARTZ		Chalet Dartagnan, rue Lavoisier
SCHWARTZ	Jacques (Isaac)	10-12 rue Carnot, 32 rue Carnot (locataire M Nangot), 39 rue des bains (inhabitable);39 bis rue des bains garage; 41 rue de la mer (coiffeur); 42 rue de la mer "le panache blanc" inhabitable, rue des halles (remise). Biens gérés par M Monroy
MANUEL née JAHEL	Elie	25 rue Lavoisier Chalet en bon état Sainte Cécile
HENA	René	Chalets Soir de Folies et jour de Bonheur rue du Dr Darwin
GOLDSTEIN	Dinan, Salomon	31 rue de Lhomel chalet délabré; immeuble hors d'usage 14/10/1942
ROSENTHIEL ou ROSENTHIER	Isaac	33 rue de Lhomel chalet délabré, immeuble hors d'usage 14/10/1942
LEVY	Edouard	Chalet Chiffon 43 rue Simon Dubois...M Mascret locataire
WEISBERG I et SCHWARNIK	I et Samuel	Chalet en briques le Chatelet Boulevard de la Manche
ZEDERBEIT	David	terrain 217 420 m ² et 217 bis 217m ² rue du Chemin vert
TSCHERNIAKOFF	Moïse/Maurice	Hôtel Médicis, avenue de la gare Berck Plage
ROSENFELD	Melnick, Isaac	Chalet "notre rêve"et terrain 292m ² rue des pâtures
JANOWSKI Pour nos enfants		19 et 21 rue des bains-rue Thellier, 2 immeubles contigus
Vve FRIDMON née RAPAPORT	Sophie	20 rue Thellier angle rue des Bains, 25 rue des Bains tient un salon de massage avec son mari Maurice (Masseur Kiné)
AZZAN ou HAZZAN	Camille Samuel	28 rue des Bains (chalet pillé) "villa Jeannine"
SZWARE ou Szwartz ou Yohware ou Sqarc	Chaim ou Chaym	39 rue Lavoisier bon état chalet Dartagnan + Athos
DAFAN	Jacques	Villa esplanade Parmentier face au Casino + jardin d'agrément rue Suzanne de 8 ares 2 centiares
BLOCH	Moïse	un terrain 1ha39ares2centiares en bordure de mer à gauche de l'avenue J MAGNIER
Vve BLOCH Paul	(née Urs Fanny)	Garennes à Terminus, jardin rue de la Plage, terrain avenue J. Magnier 1ha81ares 75m ² rue du Calvaire, 271 m ² rue du Calvaire
SALVATI RANEITELLI	Salvatore	Terrain angle esplanade et entonnoir.
MULLER	Otto, Guillaume	ferme PILLOT et Depuydt, 14 rue Thérèse
ROTHSCHILD	Henri	8 maisons dans Quartier Rothschild + maison Ecole rue du Silence + maison ; terrains à bâtir rue du Calvaire et quartiers Rothschild.
LANG	Levy Isidore	maisons 20-22-24 rue de l'impératrice. Maison et boutique rue de l'Ancien Calvaire

Propriétaires juifs et présumés juifs à Berck (fin).

Partie 3 : mentions annotées par la police de Berck

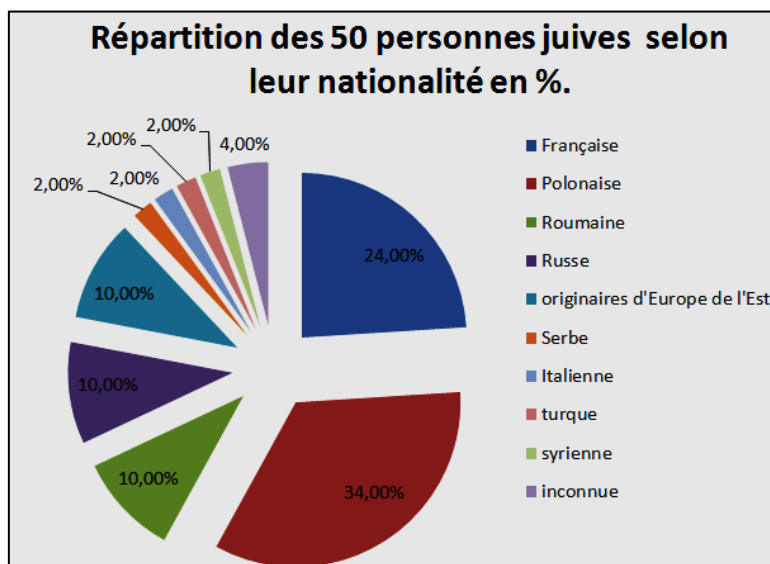
Nom	Prénom	mentions annotées par la police
MOSSERI-BELLIGRAY	Jacques	préssumé juif mais une correction : Français. Bien qui a été occupé par la firme Volfer et Goebbels. Bien qui est encore réservé.
GRIMBERG	Nicolas	préssumé juif nov 1942
PISA	Boris	préssumé juif nov 1942
ALEXANDRE -KAHN	Michel	juif nov 1942
LISS ERGIS	Cohet dit Henri	juif nov 1942
SCHWARTZ		
SCHWARTZ	Jacques (Isaac)	juif roumain. Nationalité française retirée par décret 26/081942. Biens gérés par M Monroy
MANUEL née JAHEL	Elie	juive
HENA	René	préssumé juif nov 1942
GOLDSTEIN	Dinan, Salomon	Né le 15/10/1872 à Jassy (Roumanie). Juif nov 1942
ROSENTHIEL ou ROSENTHIER	Isaac	né le 18/07/1881 à Feguelei (Bas Rhin). Juif nov 1942
LEVY	Edouard	juif nov 1942. Né le 06 août 1866 à Paris demeurant à Châteauneuf les Bains
WEISBERG I et SCHWARNIK Samuel	I et Samuel	juifs nov 1942
ZEDERBEIT	David	
TSCHERNIAKOFF	Moïse/Maurice	Hôtel réquisitionné par les autorités allemandes. Bon aspect intérieur et extérieur
ROSENFELD	Melnick, Isaac	né à Brest Litovsk le 08/04/1875. Décédé ainsi que son épouse le 12 février 1940. héritière Céline Rosenfeld
JANOWSKI Association Pour nos enfants		immeuble hors d'usage 14/10/1942
Vve FRIDMON née RAPAPORT	Sophie	juive née le 04/03/1877 à Batourine en Russie
AZZAN ou HAZZAN	Camille Samuel	juif nov 1942. Né le 21 janvier 1875 à Beyrouth en Syrie
SZWARE ou Szwartz ou Yohware ou Sqarc	Chaim ou Chaym	préssumé juif nov 1942
DAFAN	Jacques	susceptible d'appartenir à la race juive nov 1942; aucune certitude
BLOCH	Moïse	préssumé juif
Vve BLOCH Paul	née Urs Fanny	2 enfants: Bloch Renée et Bloch Edwige
SALVATI RANEITELLI	Salvatore	Italien d'origine Aryen naturalisé français. Présomption d'appartenance à la race juive extrêmement faible
MULLER	Otto, Guillaume	né le 16/09/1860. Catholique Français par naturalisation et de race aryenne 18nov1942. Bien occupé par la firme française Pilat et Debruyd travaillant pour l'autorité allemande.
ROTHSCHILD	Henri	Biens sous séquestre gérés par l'administration de l'Enregistrement. plus aucun meuble dans les immeubles.
LANG	Levy Isidore	Juif Français décédé le 27/02/1942

**Liste des personnes juives à Berck dont la nationalité a été identifiée
(commerçants, propriétaires,...)**

NOM	Prénom	adresse	activités	nationalité
Bairoch	Nathan	rue Carnot	Tailleur au 39 rue des Bains	Russe
Benjamin	David	rue Carnot	commerçant	Française
Chaffier	Charles	rue Carnot	Mercerie	Française
Fajnhole	Yankiel	rue de l'Ancien Calvaire	Bonneterie	Polonaise
Fajnhole née Gablekoureuz	Riva	rue de l'Ancien Calvaire	?	Polonaise
Klajmann	Abraham	rue de l'Amiral Courbet	Bonneterie	Polonaise
Lang	Lévy Isidore	rue de l'impératrice	Mercerie et propriétaire	Française
Lang	Blanche	rue de l'impératrice	sans profession	Française
Schwartz	Isaac dit Jacques	rue Carnot	Primeurs et propriétaire	Roumaine (dénaturalisée par Vichy)
GOLDSTEIN	Dinan, Salomon	19 rue Louis Daim Saint Ouen	propriétaire	Roumaine
ROSENTHIEL ou ROSENTHIER	Isaac	7 rue de Lamblardie puis 6 boulevard de l'Indochine 19e arrdt Paris	propriétaire	Française né dans le Bas Rhin (Alsace Allemande)
LEVY	Edouard	47 Bd Beaumarchais Paris	propriétaire	Française
ROTHSCHILD	Henri	rue André Pascal Paris	propriétaire	Fr. Né à Paris. Issu de la branche anglaise.
JANOWSKI	?	35 rue des Francs Bourgeois (siège) Paris	Directeur Association Pour nos enfants	Russe
AZZAN ou HAZZAN	Camille Samuel	95 route de Lyon Saint Cyr au Mont d'Or	propriétaire	Syrienne
Alieni	Victor	hôpital Cazin	sans profession	Fr né à Tebessa Algérie
Dreyfus	Paul	34 bis rue Impératrice	Chemiserie	Française
Dreyfus	Flora	34 bis rue Impératrice	?	Française
Fridmon	Maurice	25, rue des Bains	Sans profession en 1931 puis masseur	Russe
Fridmon	Léa	25 rue des bains	?	née à Paris
Rapaport	Sophie	25 rue des bains	sans profession	Russe
Raich	Jacqueline	Paris	étudiante	Née à Berck
Echkenazi	Abraham	3 rue d'Artois	Marchand Ambulant	né en Serbie
Grego	Alba Siordiligi	3 rue d'Artois.	?	née en Italie
Echkenazi née Messere	Sarnia	3 rue d'Artois	?	?
Echkenazi	Adèle Bella (fille d'Abraham et d'Alba)	?	coiffeuse	née à Berck
Echkenazi	Raphaël (fils)	?	Sans profession	né à Berck
Golberg (veuve Katz)	Louise	?	Commerçante	Polonaise
Katz	Emma Suzanne	?	sans profession	Polonaise
Igner	Emile	Esplanade Parmentier	Médecine générale	Roumaine
Jedynak	Jacob Icek	6 rue Dieu Paris Xe arrdt	Tailleur	Polonaise

				(dénaturalisée par Vichy)
Jedynak (née Feingold)	Merla	6 rue Dieu Paris Xe arrdt	sans profession	Polonaise (dénaturalisée par Vichy)
Jedynak	Paulette	6 rue Dieu Paris Xe arrdt	Sans profession	Polonaise (dénaturalisée par Vichy) née à Berck
Jedynak	Jacqueline	6 rue Dieu Paris Xe arrdt	Sans profession	Polonaise (dénaturalisée par Vichy) née à Berck
Landau	Léon Leybus	rue de l'impératrice	Médecin	Polonaise
Landau née Sznadjer	Anna	rue de l'impératrice	?	Polonaise
Landau	Alain	rue de l'impératrice	enfant né en septembre 1939	Polonaise (né à Paris)
Moscovici	Sami	Rue du Calvaire	Malade, Marchand ambulante	Roumaine
Pérel	Berco (Bernard)	Institut Calot	?	Roumaine
Rosine	Micheline	Réside 8 rue de Turennes Paris puis la Primavera à Beaulieu sur Mer	Sans profession	née à Berck
Rosine	Joseph	Idem	Tailleur	Russe
Rosine	Sarah	idem	Manutentionnaire	?
Rozen	?	9 rue de la plage	?	Polonaise
Rozen née Ginsbourg	Chawa (eva? Née en 1900)	9 rue de la plage	Pension de famille jusqu'en 1939	Polonaise
Rozen	Juliette	9 rue de la plage	sans profession	Polonaise
Rozen/Rosen	Cyla (Céline)	9 rue de la plage	sans profession	Polonaise
Saidon	Haïm	hôpital Bouville	?	Turque
Schlusselblum	Marcel	8, Esplanade maritime	Mécanicien	Française
Weill	Claire	?	infirmière clinique Regina	Française
Winograd	Fanny	9 rue de la plage	sans profession	Polonaise

Sur les 105 noms recensés, nous avons retrouvé ces informations pour 50 personnes, soit 47,6% du groupe. Les nationalités se répartissent comme suit :



Sigles et abréviations

CGQJ : Commissariat Général aux Questions Juives

FNDIRP : Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes

KK : Kreiskommandantur : correspond en gros, dans l'organigramme d'occupation allemand, à une sous-préfecture.

MBH : Militärbefehlshaber : commandement militaire (de France, de Belgique, et du Nord de la France) relevant de l'OKH

OFK 670 : Oberfeldkommandantur 670 qui commande le Nord Pas-de-Calais.

OKH : Oberkommando des Heeres, haut commandement de l'armée de terre allemande

RSHA : Le Reichssicherheitshauptamt, « Office central de la sécurité du Reich » est une organisation créée le 27 septembre 1939 par le Reichsführer-SS Heinrich Himmler.

SCAP : Service de Contrôle des Administrateurs Provisoires

SD : Sicherheitsdienst : service de sécurité du parti nazi et de la SS. Dans la zone occupée, le SD se spécialise dans la chasse aux communistes, puis de tous les résistants.

Sources et bibliographie utilisées:

Sources :

La Bibliothèque Nationale de France, par son site Gallica, contient les sources imprimées de l'Humanité et du Volontaire Juif qui relatent les faits d'antisémitisme à Berck dans les années 1930.

Le Site du Mémorial de la Shoah contient une base de données qui permet de consulter et retrouver les noms des victimes de la Solution Finale en France.

Archives Départementales de l'Aube : Archives du bureau de liaison entre les autorités allemandes et les services de la préfecture (1940-1944) Le bureau de liaison a été créé en novembre 1940 : il assure la liaison entre les services allemands et français et les travaux de traduction qui en sont la suite nécessaire ; il ne traite directement aucune affaire. Le fonds du bureau de liaison est constitué essentiellement de correspondances en allemand accompagnées de leur traduction en français et de dossiers relatifs à toutes les affaires gérées par les services de la préfecture, en application des ordres de l'Occupant : réquisitions, ravitaillement, application des lois contre les Juifs, détention d'armes, réfugiés, etc. Ce fonds est intéressant par son caractère complet et la richesse des informations sur les événements qui ont marqué la période, jour après jour, de novembre 1940 à août 1944.

Archives Départementales de Dordogne, cote 14 AV 27-28. Témoignage audio de Marcel Debrouwer.

Archives Départementales du Pas-de-Calais : série 27W79 : le fonds de la correspondance du commissariat de la police de Berck avec les services français et allemands pour les affaires juives. 1940-1944. Ce fonds a constitué la base de départ de notre travail.

Archives Municipales de Berck-sur-Mer : ont été consultés les journaux du Réveil de Berck des années 1932, 1933, Journal de Montreuil 1946, 1974, les états de dénombrement de la population dans les années 1930, les listes électorales 1936/1937, les registres d'état-civil, les plaquettes et/ou guides touristiques de ces mêmes années révélant des publicités et des adresses des magasins recensés ensuite comme étant des biens juifs. Pour les docteurs Léon Landau et Emile Igner, la cote 4H8 des services de santé a été utilisée.

Une source imprimée qui est une compilation de témoignages rassemblés dans un ouvrage TRUCK (Betty) et TRUCK (Robert Paul), Médecins de la honte, la vérité sur les expériences médicales pratiquées à Auschwitz, Presse de la cité, Paris, 1975. On y retrouve le témoignage du docteur Léon Landau.

Un témoignage oral du fils de M. Fajnhole réalisé le 31 juillet 2014 à Berck-sur-Mer.

Bibliographie : celle-ci est immense. Nous ne retenons ici que les livres consultés et utilisés.

DEJONGHE (Etienne), LE MANER (Yves), Le Nord Pas-de-Calais dans la main allemande 1940-1944, La Voix du Nord, Lille, 2004.

DELMAIRE (Danielle), La communauté juive en zone interdite, Revue du Nord, Hors-Série, 1987.

DELMAIRE (Danielle), Les camps de Juifs dans le Boulonnais 1942-1944, Bulletin Memor n°10, octobre 1989.

KLARSFELD (Serge), Vichy-Auschwitz, La Shoah en France (tome 1). La « solution finale » de la question juive en France, Librairie Arthème Fayard, Paris, 2001.

KLARSFELD (Serge), Le Mémorial des enfants juifs déportés de France, Éditions Fayard, 2001.

LE MANER (Yves) (dir), Disparus de la Terre, La déportation des Juifs et des Tsiganes du Nord Pas de Calais et de Belgique. Le « Transport 10 » (septembre 1942) et le « Transport Z » (janvier 1944), catalogue de l'exposition, La Coupole, 2009.

HILBERG (Raul), La destruction des Juifs d'Europe, Paris, Gallimard, 1985 rééditions: 1988, 1991; troisième édition, (coll. Folio no 142) trois volumes, Gallimard, 2006.

MARIOT (Nicolas), ZALC, (Claire), Face à la persécution, 991 Juifs dans la guerre, Odile Jacob, Paris, 2010.

PESCHANSKI (Denis), Les camps français d'internement 1938-1946, thèse d'Etat, Panthéon Sorbonne, 2000, p952.

ROUSSO (Henry), CONAN (Eric), Vichy, un passé qui ne passe pas, éd. Fayard, Paris, 1994 ; nouvelle édition Gallimard, coll. « Folio histoire », Paris, 1996, 513 p.

WIEVIORKA (Annette), AZOULAY (Florianne) ss la présidence de MATTEOLI (Jean), Le pillage des appartements et son indemnisation, rapport de la Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France, La Documentation française, 2000.

WIEVIORKA (Annette) et LAFFITTE (Michel), A l'intérieur du camp de Drancy, Plon, avril 2012, 324 pages.

Nous pouvons signaler deux livres biographiques, parmi d'autres...

DREYFUS Régine, La guerre de Pauline, éditions Libre Label, 2011. Régine Dreyfus y raconte ses souvenirs d'enfant à Berck pendant la 2^e Guerre Mondiale.

JARDIN Alexandre, Des gens très bien, Grasset, 2011.

Sitographie :

Site Internet de la BNF : <http://gallica.bnf.fr/>

Site Internet du Mémorial de Compiègne : <http://www.memorial-compiegne.fr/>

Site Internet du Mémorial de la Shoah : <http://www.memorialdelashoah.org/index.php/fr/>

Site Internet du Mémorial de la Shoah en partenariat avec l'Éducation Nationale : <http://www.enseigner-histoire-shoah.org/>

Site Internet du Mémorial de l'Holocauste de Washington : <http://www.ushmm.org/>

Site Internet de l'USC Shoah Foundation Institute (financée par S. Spielberg) : <http://vhaonline.usc.edu/about/about.aspx>

Site Internet du Mémorial de Yad Vashem : <http://www.yadvashem.org/>

Site internet de Dominique Natanson qui reproduit le tableau des convois de déportation partis de France élaboré par Serge Klarsfeld. http://d-d.natanson.pagesperso-orange.fr/liste_convois.htm

Site Internet du groupe de Dannes-Camiers : <http://www.dannes-camiers.org/fr/>. Le Groupe de Recherches "Dannes-Camiers" a été constitué par des enfants et petits-enfants de déportés liégeois dans les camps de travail du Nord de la France.

Remerciements :

Qu'il me soit permis de remercier ici plusieurs personnes qui ont permis la rédaction de ces lignes et avec qui les contacts furent à la fois riches, émouvants, toujours sincères.

Tout d'abord, le fils de Yankiel Fajnhole qui souhaite rester anonyme et que nous avons pu rencontrer grâce à Jean-Max Gonsseume. Il a su donner tellement de vie et de force dans son témoignage qu'il restera longtemps dans notre mémoire. Sa rencontre est une rencontre avec l'Histoire. Qu'il reçoive ici toute notre gratitude.

Ensuite, nous tenons à saluer chaleureusement le responsable des Archives Municipales de Berck-sur-Mer, M. Grégory Boyer. Il a été présent dans toutes nos recherches. Il a su envisager des pistes de recherches, trouver des solutions, permis des rencontres avec MM Gonsseume et Troublé - historiens locaux passionnés de Berck-sur-Mer toujours prêts à donner un coup de main -, mettre à notre disposition des documents originaux, fouiller avec nous dans les Archives Départementales du Pas-de-Calais, de l'Aube, les registres d'état-civil nationaux, etc. Son écoute, sa bienveillance et son amitié ont été des atouts précieux pour démêler et mettre à jour les destinées bouleversées des personnes juives recherchées.

Mme Danielle Delmaire, Professeur émérite de l'université de Lille 3, ainsi que M. Laurent Seillier, professeur d'Histoire missionné auprès du service pédagogique de *La Coupole* d'Helfaut, ont accepté de porter un regard de spécialistes sur ce travail. Leurs conseils et remarques ont été précieux. Ils ont bien voulu nous consacrer de leurs temps personnels dans la relecture de ce mémoire. Je leur témoigne toute ma reconnaissance.

Micheline et Marcel Trépagne ont accepté d'user leurs yeux sur le texte pour y apporter clarté et correction. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

Je tiens également à faire mention de M. Bernard Joliot, responsable de la transmission de la mémoire de la Shoah au Rectorat de Lille. Sans le savoir, et grâce à nos discussions lors du voyage d'étude, il a permis que ce projet mûrisse et prenne corps à travers cette étude. Son influence fut loin d'être modeste. Je le remercie sincèrement et approuve sa pensée lorsqu'il dit qu'une fois qu'on s'interroge sur la Shoah, on ne sort plus de cette question.

Enfin, je remercie mes proches pour leur soutien patient et attentif. Les recherches accaparent temps, énergie, pensée. Ils auraient pu s'en offusquer. Ils ont au contraire toujours soutenu.

Table des matières

Avant-propos	1
Introduction.....	2
I. 1940-1942 : Recensement, contrôle et exclusion des Juifs de Berck	3
A) Premiers recensements et expulsion des Juifs de la zone rouge.....	5
B) L'aryanisation des biens des Juifs se met en place et prend de l'ampleur	12
II. 1942-1944 : La collaboration de la police dans la déportation des Juifs. Mise en œuvre de la Solution Finale à Berck et gestion des biens des disparus	21
A) Les Disparus de la Terre berckois	22
B) La spoliation des derniers biens juifs	30
Epilogue : Le retour	38
Conclusion	44
Photos des enfants juives déportées originaires de Berck-sur-Mer et photos locales	45
Plaques des fondateurs et donateurs des lits de la Colonie Scolaire fondée en 1926.....	46
Photos de la maison du Dr Léon Landau et de la rue du Calvaire.....	47
Article du Réveil de Berck annonçant les obsèques du docteur Landau édition du 19 mai 1974.....	48
Article concernant le docteur Igner. Bulletin de Rang-du-Fliers, 2012	49
Propriétaires juifs et présumés juifs à Berck liste établie par le commissariat de Berck	50
Liste des personnes Juives à Berck dont la nationalité a été identifiée (commerçants, propriétaires,...).....	53
<u>Sigles et abréviations</u>	55
<u>Sources et bibliographie utilisées</u>	56
<u>Remerciements</u>	59
<u>Table des matières</u>	60